



# Rapport annuel 2012



# Sommaire

---

<b>Mot du Président .....</b>	<b>3</b>
<b>Intercommunale de Gaz du Hainaut.....</b>	<b>5</b>
<b>Composition des organes de gestion et consultatifs.....</b>	<b>7</b>
<b>Rapport d'activités.....</b>	<b>13</b>
Transposition des directives européennes dites 'Troisième paquet Énergie' .....	15
Méthodologie tarifaire .....	16
Financement 2012 et perspectives.....	17
Accessibilité .....	18
Fusion des GRD mixtes wallons .....	20
Données statistiques et Indemnisations .....	21
<b>Activités de l'Intercommunale .....</b>	<b>25</b>
IGH – Territoire desservi, villes et communes associées.....	27
Synthèse des investissements réalisés en 2012 .....	28
<b>Rapport de gestion .....</b>	<b>35</b>
<b>Comptes annuels.....</b>	<b>45</b>
<b>Etats financiers par secteurs d'activité.....</b>	<b>73</b>
<b>Rapport du Contrôleur aux comptes .....</b>	<b>89</b>
<b>Liste des adjudicataires.....</b>	<b>92</b>
<b>Glossaire.....</b>	<b>103</b>
<b>Informations.....</b>	<b>109</b>



# Mot du Président



Cher lecteur,

Nous avons l'honneur de vous faire rapport des activités de l'Intercommunale et de soumettre à votre approbation les comptes annuels d'IGH arrêtés au 31 décembre 2012.

Je voudrais, avant que vous n'abordiez la lecture de ce rapport du Conseil d'administration, évoquer avec vous quelques chapitres reprenant l'actualité de notre intercommunale.

Ainsi, sur le plan législatif, il sera notamment question de la transposition des directives européennes dites « Troisième paquet Energie » dans la loi du 8 janvier 2012, ce qui a par ailleurs conduit la CREG à prolonger les tarifs de 2012 pour les exercices 2013 et 2014.

D'un point de vue financier, le premier appel au marché des capitaux a été lancé cette année sous la forme d'un emprunt obligataire. Les obligations ainsi émises ont été acquises pour un montant total de 350 millions d'euros pour les 8 GRD.

Ce rapport annuel développe ces thèmes centraux.

Vous y trouverez également un résumé des activités d'IGH en 2012, le rapport de gestion, les comptes annuels et toutes les informations nécessaires à une vision complète et fidèle de notre Intercommunale.

Enfin, je terminerai sur le projet de fusion initié par les huit gestionnaires de réseaux de distribution mixtes wallons et ORES, lequel se développe autour de trois axes, la professionnalisation des structures, la saine application du principe de subsidiarité à l'égard des associés communaux ainsi que le renforcement et la simplification de la visibilité. Ce dossier devrait trouver à se concrétiser ultérieurement.

À tous, Cher lecteur, je vous souhaite une agréable lecture !

**Pol Bouvies**

Président du Conseil d'administration



# Intercommunale de Gaz du Hainaut

---

Société coopérative à responsabilité limitée

**29<sup>ème</sup> exercice social • Année 2012**

Siège social : Boulevard Mayence 1 – 6000 Charleroi

RSC : Charleroi n°1411

TVA : BE 228.524.872

N° d'entreprise : 0228.524.872

Association de Communes – Société Civile ayant la forme d'une Société Coopérative à Responsabilité Limitée régie par le livre V du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.



# **Composition des organes de gestion et consultatifs**

---



# Composition des organes 2012

		Comité de direction	Conseil d'administration	Comité consultatif de la Région Est	Comité consultatif de la Région Ouest	Comité de rémunération
<b>Secteur public :</b>						
Madame Nese ACIKGOZ <sup>1</sup> Conseillère communale à Charleroi	Vice-présidente CA	●	●	●		●
Madame Katherine CHEVALIER Directrice des Services généraux d'IGRETEC		●	●	●	●	
Madame Françoise DASPREMONT Echevine à Charleroi			●	●		
Madame Florence DEMACQ Conseillère communale à Montigny-le-Tilleul			●	●		
Madame Fabienne DEVLERS Conseillère communale à Charleroi	Vice-présidente CA	●	●	●		●
Madame Maria-Mercédès DOMINGUEZ Conseillère communale à Colfontaine			●		●	
Madame Nicole GOISSE Conseillère communale à Pont-à-Celles	Vice-présidente CA	●	●	●		
Monsieur Franco BACCATI Echevin à Anderlues			●			
Monsieur Jean-Pol BERTOLLO <sup>2</sup> Conseiller communal à Gerpennes			●	●		
Monsieur Pol BOUVIEZ <sup>3</sup> Conseiller communal à Frameries	Président CA	●	●		●	●
Monsieur Jean-Jacques CARBONNELLE <sup>4</sup> Conseiller communal à Tournai			●		●	
Monsieur Christian DE BAST <sup>5</sup> Conseiller communal à Charleroi	Vice-président CA	●	●	●		●

<sup>1</sup> Depuis le 20 septembre 2012 jusqu'au 3 décembre 2012

<sup>2</sup> Jusqu'au 3 décembre 2012

<sup>3</sup> Depuis le 3 décembre 2012

<sup>4</sup> Jusqu'au 3 décembre 2012

<sup>5</sup> Jusqu'au 20 septembre 2012

		Comité de direction	Conseil d'administration	Comité consultatif de la Région Est	Comité consultatif de la Région Ouest	Comité de rémunération
Monsieur Jean-Pol DEMACQ <sup>6</sup> Conseiller communal à Charleroi	Vice-président CA	●	●	●		●
Monsieur Willy DETOMBE <sup>7</sup> Echevin à Peruwelz			●		●	
Monsieur Didier DONFUT <sup>8</sup> Conseiller communal à Frameries	Président CA	●	●		●	●
Monsieur Laurent DOUCY <sup>9</sup> Echevin à Gerpinnes			●	●		
Monsieur Antonio GAVA Echevin à La Louvière			●	●		
Monsieur Claude GHILMOT Conseiller communal à Chièvres			●		●	
Monsieur Jean GODIN Echevin à La Louvière	Vice-président CA	●	●	●		
Monsieur José HOEBEKE <sup>10</sup> Conseiller communal à Soignies			●		●	
Monsieur Olivier MATHIEU Echevin à Colfontaine		●	●		●	
Monsieur Fabrice MINSART Echevin à Farciennes			●	●		
Monsieur Eric MORELLE <sup>11</sup> Conseiller communal à DOUR			●		●	
Monsieur Raoul MOURY <sup>12</sup> Conseiller communal à Dour			●		●	
Monsieur Philippe ROBERT Echevin à Tournai			●		●	

<sup>6</sup> Jusqu'au 3 décembre 2012

<sup>7</sup> Depuis le 3 décembre 2012

<sup>8</sup> Jusqu'au 3 décembre 2012

<sup>9</sup> Depuis le 3 décembre 2012

<sup>10</sup> Jusqu'au 3 décembre 2012

<sup>11</sup> Depuis le 3 décembre 2012

<sup>12</sup> Jusqu'au 3 décembre 2012

	Comité de direction	Conseil d'administration	Comité consultatif de la Région Est	Comité consultatif de la Région Ouest	Comité de rémunération
Monsieur Bruno ROSSI Conseiller communal à Mons		●		●	
Monsieur Bernard VAN DYCK <sup>13</sup> Conseiller communal à Charleroi	●	●	●		●
Monsieur Marc VERSLYPE Echevin à Soignies		●	●		
Monsieur Jean-Pierre VISEUR <sup>14</sup> Conseiller communal à Mons		●		●	
<b><u>Secteur privé :</u></b>					
Madame Corinne BRIOT <sup>15</sup> ELECTRABEL		●			
Madame Florence COPPENOLLE <sup>16</sup> ELECTRABEL		●			
Madame Griet HEYVAERT ELECTRABEL		●			
Madame Bénédicte LEFEVRE ELECTRABEL		●			
Monsieur Xavier ALLARD ELECTRABEL		●			
Monsieur Jean-Pierre CREVECOEUR ELECTRABEL		●			
Monsieur Emmanuel MICHIELS <sup>17</sup> ELECTRABEL		●			
Monsieur Alain PIRET <sup>18</sup> ELECTRABEL	●	●			
SA ELECTRABEL représentée par : Olivier DECAMPS <sup>19</sup> Griet HEYVAERT <sup>20</sup>	●	●			

<sup>13</sup> Depuis le 3 décembre 2012

<sup>14</sup> Jusqu'au 3 décembre 2012

<sup>15</sup> Jusqu'au 25 juin 2012

<sup>16</sup> Depuis le 25 juin 2012

<sup>17</sup> Jusqu'au 25 juin 2012

<sup>18</sup> Jusqu'au 21 juin 2012

<sup>19</sup> Représentant permanent depuis le 21 juin 2012

		Comité de direction	Conseil d'administration	Comité consultatif de la Région Est	Comité consultatif de la Région Ouest	Comité de rémunération
Monsieur Philippe VANBEVER ELECTRABEL	Vice-président CA	●	●			
Monsieur Jean-Jacques CAYEMAN Directeur Gestion des intercommunales – Finance d'IGRETEC Invité aux réunions du Conseil d'administration et du Comité de direction sur proposition de l'I.P.F.H.	Technicien	●	●			
Monsieur Raphaël DURANT Chef du Département Gestion des Participations Energétiques d'IGRETEC	Secrétaire CA Secrétaire CCR	●	●	●	●	●

**Réviseur**

RSM INTER AUDIT – Réviseurs d'entreprises, représenté par Monsieur Thierry LEJUSTE désigné par délibération de l'Assemblée générale du 25 juin 2010 pour une durée de 3 ans.

<sup>20</sup> Suppléante depuis le 21 juin 2012

# Rapport d'activités

---



## Transposition des directives européennes dites 'Troisième paquet Énergie'

Les directives électricité (2009/72/CE) et gaz (2009/73/CE) approuvées par le Parlement et le Conseil européen en juillet 2009 forment le nouveau cadre légal européen. Elles constituent les directives dites « du Troisième paquet ».

Au niveau fédéral, ces directives ont été transposées dans la loi du 8 janvier 2012<sup>21</sup>.

Au niveau régional, les travaux d'élaboration du décret se sont poursuivis tout au long de l'année 2012. Un projet de décret a été approuvé en première lecture par le Gouvernement wallon en décembre 2012. Au moment de la rédaction du présent rapport annuel, ce projet de décret était en cours d'examen par différents organes consultatifs.

Le projet de décret touche directement aux activités des gestionnaires de réseaux de distribution (GRD), notamment, en ce qu'il :

- impose à charge des GRD de nouvelles obligations de services publics (OSP) relatives, principalement, à :
  - l'élargissement des catégories de clients sociaux protégés ;
  - l'intégration des productions décentralisées.
- précise la notion de réseaux privés et transpose la notion de réseaux fermés professionnels ;
- renforce les mesures de protection et les droits des consommateurs ;
- renforce l'indépendance et les compétences des autorités de régulation.

Dans le cadre de ces travaux préparatoires, les GRD wallons (ORES et Inter-Régies) ont été auditionnés le 8 octobre 2012 par les membres des différents cabinets. Les GRD ont eu l'occasion de rappeler leurs préoccupations majeures en matière de régulation et de formuler des propositions ponctuelles sur les dispositions du projet de décret.

D'une manière générale, les GRD wallons ont plaidé pour une transposition fidèle et n'outrepasant pas les prescrits des directives européennes. Cette remarque vaut notamment pour la transposition - facultative en droit national - de la notion de systèmes fermés de distribution. Les GRD wallons sont favorables à une transposition de cette notion dans le décret pour autant que la définition soit conforme à celle des directives européennes et soit suffisamment circonscrite pour permettre un contrôle effectif du développement de ces réseaux par le régulateur.

La première des préoccupations majeures des GRD est la décision de la CREG de prolonger les tarifs de distribution jusqu'à la fin de 2014 (voir infra). Dans ce contexte de gel des tarifs, il est impératif que de nouvelles charges ne soient pas imposées aux GRD au titre d'OSP avant l'approbation des nouveaux tarifs.

Une deuxième préoccupation concerne l'expansion rapide des unités photovoltaïques de petite taille ( $\leq 10$  kW) dont les conséquences sur les investissements et la gestion des réseaux ne sont pas négligeables. D'une part, l'intégration de la production décentralisée nécessite des investissements importants en réseau, alors que les GRD travaillent à enveloppe fermée. D'autre part, ces investissements se font parfois au détriment d'investissements d'entretien ou d'autres investissements en développement du réseau.

Conformément aux directives européennes et pour limiter l'impact de ce développement sur les réseaux, les GRD wallons plaident pour que le raccordement et l'accès au réseau de ces unités décentralisées ne soient garantis que dans la limite où la capacité nécessaire peut être rendue disponible à des conditions économiques acceptables et à moindre coût pour la société. Enfin, force est de constater que la structure tarifaire actuelle intègre mal la problématique du développement des unités de production décentralisées. Une discrimination entre utilisateurs du réseau est apparue à laquelle il convient de mettre fin par l'introduction d'un tarif capacitaire (voir infra).

Une troisième grande préoccupation concerne l'indépendance accrue du régulateur qui, selon les GRD wallons, doit s'accompagner d'une grande transparence et de la motivation de ses actes. Afin d'équilibrer l'indépendance et les compétences accrues du régulateur, les GRD wallons sont également en faveur de recours en droit et en fait auprès de la Cour d'Appel contre les décisions du régulateur.

<sup>21</sup> Voir ORES, rapport d'activité 2011, « Transposition des directives européennes dites 'Troisième paquet Énergie' ».

## Méthodologie tarifaire

### Prolongation des tarifs jusqu'en 2014

Anticipant sur l'adoption de la loi du 8 janvier 2012 transposant en droit national les directives européennes du Troisième paquet, la CREG a entamé en septembre 2011 une consultation publique sur des projets d'arrêtés fixant les méthodes de calcul et établissant les conditions tarifaires de raccordement et d'accès aux réseaux de distribution d'électricité<sup>22</sup>. Cette consultation a pris fin en janvier 2012, date à laquelle ORES a répondu pour le compte des GRD mixtes wallons à la deuxième partie de la consultation publique relative au modèle d'évaluation des coûts.

Parue entretemps, la loi du 8 janvier 2012 impose au régulateur des règles précises en matière de motivation, de transparence et de calendrier à respecter lors de la consultation visant à définir une méthodologie tarifaire.

La consultation entamée par la CREG n'étant pas établie selon ces règles, celle-ci se voyait obligée de recommencer sa consultation. La CREG a finalement jugé que la procédure de consultation prévue dans la loi du 8 janvier 2012 et le calendrier présupposé dans cette loi ne lui permettraient pas d'approuver de nouveaux tarifs pour une nouvelle période régulatoire avant le 1<sup>er</sup> janvier 2013, ni même avant le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

En conséquence de quoi, la CREG a pris la décision le 26 avril 2012<sup>23</sup> de prolonger les tarifs de 2012 pour les exercices 2013 et 2014.

### Transfert de la compétence tarifaire vers le régional

Il faut rappeler que la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980 octroie aux Régions la compétence en matière de distribution d'énergie, mais maintient dans le giron de l'État fédéral la compétence en matière de tarifs. Un accord institutionnel relatif à la sixième réforme de l'État a été conclu le 11 octobre 2011. Il prévoit le transfert aux Régions de la compétence tarifaire pour les réseaux de distribution, hormis les réseaux ayant une fonction de transport, même s'ils ont une tension nominale égale ou inférieure à 70.000 volts.

Au moment de la rédaction du présent rapport annuel, la date du transfert effectif de la compétence des tarifs de distribution n'était pas encore connue. Toutefois, la date du 1<sup>er</sup> janvier 2015 est avancée de toutes parts.

<sup>22</sup> Voir ORES, rapport d'activité 2011, « METHODOLOGIE TARIFAIRE ET TARIFS 2013-2016 ».

<sup>23</sup> Voir CREG, décisions du 26 avril 2012 « relatives à la prolongation des tarifs des réseaux de distribution pour les exercices 2013 et 2014 ».

## Financement 2012 et perspectives

Comme évoqué dans le rapport annuel de l'exercice 2011, afin de pouvoir assurer le financement des activités d'ORES et des GRD mixtes wallons, dont IGH, une accélération de l'appel aux marchés des capitaux a été approuvée et initiée au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2012 par les organes de gestion d'ORES et des GRD. Elle s'est concrétisée, de manière à atteindre la taille critique nécessaire, par l'instauration d'un fonds de garantie octroyé par les GRD à ORES. Par l'intermédiaire de ce mécanisme, les GRD confient à ORES la recherche des moyens requis pour leur financement : emprunts, emprunts obligataires, placements privés,... En contrepartie, les GRD garantissent, pour leur quote-part, les moyens de financement émis par ORES. Il s'agit d'une garantie inconditionnelle, irrévocable et conjointe (c'est-à-dire non solidaire). Le premier appel au marché des capitaux a été lancé le 17 septembre 2012 par ORES sous la forme

d'un emprunt obligataire, en collaboration avec la Banque Degroof. Les obligations ainsi émises par ORES avec la garantie des GRD mixtes wallons ont été acquises par des investisseurs institutionnels pour un montant total de 350 millions d'euros. Elles sont cotées sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg. D'une durée de neuf ans, les obligations offrent un taux d'intérêt de 4%.

Par ailleurs, c'est également au début 2012 qu'ORES et les GRD mixtes wallons ont modifié le programme de billets de trésorerie lancé en 2011. Il autorise désormais non seulement l'émission de billets d'une durée inférieure à un an, mais également celle de placements privés pouvant atteindre cinq à huit ans.

Ces moyens de financement permettent de couvrir les besoins des GRD pour 2012 et 2013.

## Accessibilité

### L'accessibilité souhaitée par les clients des GRD mixtes wallons, la satisfaction en plus.

En 2010, ORES a lancé plusieurs projets visant à améliorer son accessibilité et répondre ainsi aux attentes des clients et partenaires professionnels des GRD en recherche d'un contact plus aisé et parfois aussi de services personnalisés. Ces projets ont progressivement trouvé leur aboutissement et ont été clôturés au cours de l'exercice 2012. Ils ont débouché sur des résultats tangibles.

- **Toutes les informations en quelques clics**

Pour les clients, les sites web des GRD et celui d'ORES – [www.ores.net](http://www.ores.net) – sont aujourd'hui devenus des références. Le site web d'ORES est la plate-forme commune leur permettant d'introduire leurs demandes de raccordement, de signaler un lampadaire d'éclairage public en panne ou encore de trouver de nombreuses informations utiles. La nouvelle mouture du site, en ligne depuis février 2012, tient ses promesses : convivialité, ergonomie simplifiée, aide à la navigation et formulaires interactifs pour l'introduction de toute demande de travail.

En 2012, plus de 800.000 clients ont surfé sur le site internet. Le nombre de pages visitées est en augmentation constante. Cette tendance générale à recourir à l'internet plutôt qu'à d'autres canaux de communication devrait encore se confirmer à l'avenir. À la fin de l'année 2013, de nouvelles fonctionnalités seront d'ailleurs proposées aux internautes avec, par exemple, la possibilité de suivre en

ligne l'avancement d'un dossier de raccordement.

- **Un contact direct et personnalisé avec son gestionnaire de dossier**

Désormais, chaque client ayant introduit un dossier relatif à des travaux complexes et « non-standards » dispose au sein d'ORES d'un contact spécifique joignable directement sans passer par un opérateur du centre d'appels (*call center*). Cette particularité répond à une attente régulièrement formulée par la clientèle. Une équipe dédiée à ce type de dossiers a été mise en place dans chaque back-office technique de l'entreprise. Lorsqu'ils contactent la ligne générale d'ORES au 078/15.78.01, les clients sont invités à encoder leur numéro de dossier et sont directement mis en contact avec leur gestionnaire.

- **Une réponse claire et professionnelle dans la minute**

Le centre d'appels d'ORES traite plus d'un million de contacts client chaque année. L'amélioration constante du service est une priorité. La qualité du traitement des appels est mesurée et suivie quotidiennement sur deux critères : d'une part le taux d'accessibilité qui représente le pourcentage d'appels traités par rapport au nombre d'appels reçus, et d'autre part le délai dans lequel ces appels sont pris en charge. Le tableau ci-après présente les résultats enregistrés en 2012.

Domaine	Accessibilité	Accessibilité	Délai (SLA)	Délai (SLA)
	Objectif	Résultats 2012	Objectifs	Résultats 2012
Odeur Gaz	100% des appels répondus	100%	95% des appels pris dans les 15 secondes	99%
Dépannage	95% des appels répondus	95%	80% des appels pris dans les 15 secondes	80%
Travaux	95% des appels répondus	98%	80% des appels pris dans les 40 secondes	79%
Clientèle	95% des appels répondus	96%	80% des appels pris dans les 40 secondes	67%
Index et Relève	95% des appels répondus	97%	80% des appels pris dans les 40 secondes	77%
Questions générales (jusqu'au 15/10/2012)	95% des appels répondus	99%	80% des appels pris dans les 40 secondes	84%

Cette mesure permanente de la qualité des prestations du centre d'appels est complétée

par des enquêtes de satisfaction réalisées auprès des clients après appel. Les résultats de

ces enquêtes confirment eux aussi l'impact des actions prises dans le cadre du projet d'amélioration du service, puisque 85% des clients estiment avoir reçu une réponse claire et professionnelle et que 78% se déclarent satisfaits du temps d'attente nécessaire pour obtenir une réponse à leur appel.

En complément de la ligne spécifique mise en place dès mai 2010 pour ses partenaires professionnels (électriciens, chauffagistes, architectes), ORES a ouvert une ligne réservée à ses partenaires institutionnels et une autre pour ses clients « business » (grands clients desservis en moyenne tension/pression). Ils disposent ainsi d'un accès prioritaire, d'une prise en charge sur mesure par les services d'ORES et ils ont la possibilité de demander à être rappelés ultérieurement s'ils le souhaitent.

- **Un réseau de points de contact étendu**

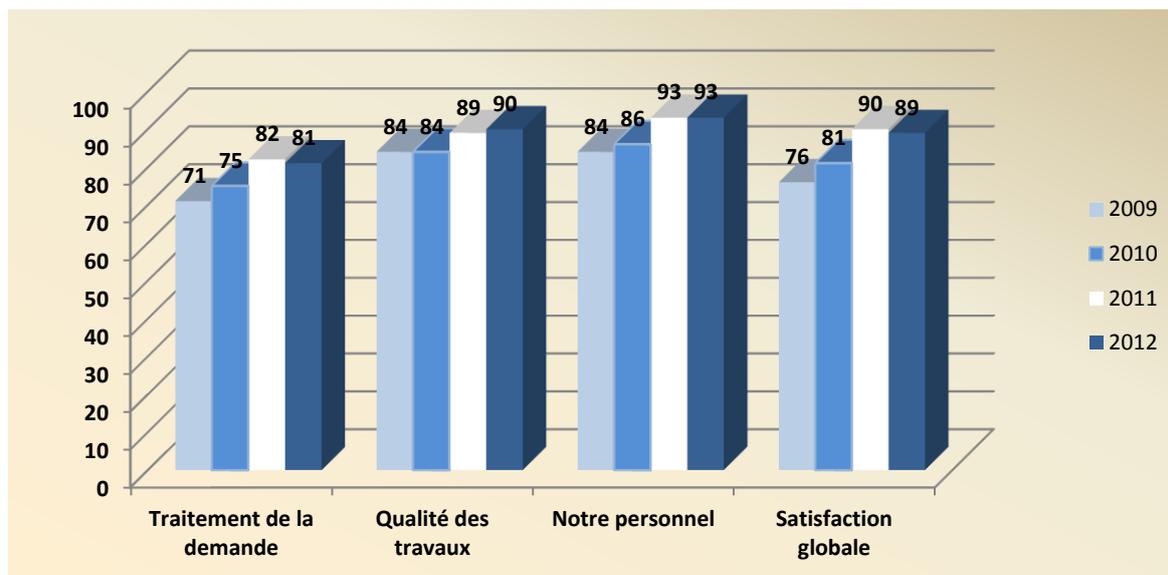
Des accords ont été pris en 2012 avec les communes, les CPAS et certains acteurs clés du conseil énergétique en

Wallonie, notamment les Guichets de l'Énergie. Dans ce cadre, ORES a la possibilité de mettre à la disposition des clients différents supports d'information sur ses activités et services, au sein même des bâtiments administratifs. Ce service de proximité vise à aider le client dans ses démarches de manière proactive, notamment à des moments-clés d'un projet, par exemple en vue de l'introduction d'un permis de bâtir, d'une demande de raccordement au réseau de distribution ou encore de l'installation de panneaux photovoltaïques.

L'aménagement interne des 15 bureaux d'accueil des GRD mixtes wallons et d'ORES est également en phase d'amélioration, afin de mieux y accueillir les clients équipés de compteurs à budget.

### Des clients toujours plus satisfaits

Les résultats des enquêtes de satisfaction menées auprès de plus de 7.000 clients chaque année sont aussi en constante augmentation. Ces résultats confortent l'entreprise dans sa conviction et dans ses efforts fournis pour améliorer son accessibilité et la qualité de ses services.



Tous ces efforts permettent à ORES de rester en phase avec les attentes des clients des GRD mixtes wallons. Professionnalisme, proximité et qualité de service restent les maîtres-mots de la politique de l'entreprise. Des priorités encore d'actualité en 2013,

puisqu'ORES poursuit les actions lancées au cours des trois dernières années en complétant ainsi la proposition de valeur offerte à chaque segment de clientèle.

### Satisfaction globale clients

Satisfaction	2011	2012
Traitement de votre demande	88%	81%
Qualité des travaux	90%	88%
Personnel	95%	91%
Satisfaction globale ORES (%)	93%	90%
Satisfaction globale IGH (%)	90%	90%

## Fusion des GRD mixtes wallons

### Vers un GRD unique

La gestion des réseaux de distribution d'électricité et de gaz a connu plusieurs évolutions significatives ces dernières années. Celles-ci ont concerné tout à la fois la détention du capital de ces sociétés, leur gouvernance, mais plus généralement le rôle-même de cette activité au sein d'un marché désormais libéralisé.

Au-delà des modifications intervenues dans les paysages énergétiques fédéral et régional, le secteur de la distribution est confronté à de nombreux défis. Certains sont issus de la libéralisation du marché qui a étendu sa mission traditionnelle de gestionnaire technique des réseaux à celle de facilitateur entre les différents acteurs du marché; d'autres sont la conséquence du développement des productions décentralisées qui bouleversent fondamentalement le mode de gestion des réseaux (évolution vers le « Smart Grid ») et la politique d'investissement.

Face à ce nouveau paradigme énergétique, ORES et les gestionnaires de réseau (GRD) mixtes wallons ont initié une réflexion d'optimisation. En effet, si la mise en place d'ORES en 2009 a déjà permis de réaliser des gains de productivité et d'efficacité appréciables, il est aujourd'hui opportun de se positionner sur la volonté d'aller plus loin dans les synergies, de consolider nos structures financières, d'améliorer notre rentabilité économique et de peser réellement sur les enjeux qui nous concernent, notamment au niveau européen.

C'est le sens profond de la démarche qui vise à unifier des intercommunales mixtes wallonnes au sein d'un seul GRD, en procédant au passage à une réduction significative du nombre de mandats.

La réflexion qui préside aujourd'hui au projet de constitution d'un GRD unique – baptisé ORES Assets – par la fusion des huit GRD mixtes wallons se développe autour de trois axes :

- la professionnalisation des structures : dans un monde en constante évolution, il est essentiel de disposer de structures en phase avec les changements et les développements actuels du secteur. Et s'il importe de disposer d'une unicité de décision pour les matières stratégiques et d'une capacité de réaction rapide pour faire face à une réalité mouvante, il ne faut en revanche en aucun cas couper le

lien fort nous unissant à nos associés communaux qui sont l'expression par excellence de l'intérêt général ;

- une saine application du principe de subsidiarité permettra aux associés communaux de conserver leur contrôle sur des décisions qui les concernent au premier chef, comme l'affectation des dividendes ou les politiques de tarifs et d'investissement dans leur aire territoriale. Ces matières, qui constituaient l'essentiel des compétences des GRD dans le passé, cèdent de plus en plus souvent le pas à des dossiers liés à la gestion intelligente des réseaux, à l'impact des énergies renouvelables et aux stratégies de financement dans une économie en crise ;
- une visibilité plus grande et simplifiée : la réforme projetée doit permettre d'apporter des réponses adéquates aux nombreuses questions actuelles, qu'elles soient de nature financière, stratégique ou technique, et de mener efficacement les négociations qui en découlent avec des partenaires privés ou publics, les régulateurs, le Gouvernement wallon ou d'autres acteurs du monde de l'énergie.

En conséquence, ORES a proposé à ses actionnaires d'unifier les structures des GRD afin de les rendre plus efficaces mais aussi plus lisibles pour les parties tierces, qu'il s'agisse du régulateur, des utilisateurs des réseaux et des marchés financiers. Cette simplification se veut progressive et compatible avec les exigences d'une culture de proximité locale naturellement souhaitée par les associés communaux. En outre, elle s'avère totalement neutre sur les plans économique et financier pour les actuelles intercommunales et leurs associés, tout en préservant le sort futur de leurs investissements actuels.

À l'heure de mettre ce rapport annuel 2012 sous presse, le dossier de fusion des GRD mixtes wallons est reporté au second semestre 2013 de manière à lever toute ambiguïté quant au maintien des tarifs applicables par secteur.

## Données statistiques et Indemnisations

### Indicateurs de performance

#### Nombre de fuites réparées, détectées suite à un appel de tiers

	Canalisations de distribution			Branchements			Total
	Moyenne pression	Basse pression	Total	Extérieur	Intérieur	Total	général
2010	24	37	61	306	172	478	539
2011	24	69	93	296	194	490	583
2012	32	63	95	313	148	461	556

#### Nombre de fuites réparées, détectées par recherche systématique de fuite de gaz

	Canalisations de distribution			Branchements			Total
	Moyenne pression	Basse pression	Total	Extérieur	Intérieur	Total	général
2010	17	16	33	67	5	72	105
2011	83	37	120	280	11	291	411
2012	63	26	89	510	19	529	618

#### Nombre de fuites réparées dans des canalisations de distribution, scindées en canalisations moyenne et basse pression, relevées par type de matériau

##### Nombre de fuites sur les canalisations de distribution moyenne pression 2011

Type de matériau	Nombre total de fuites	Longueur des canalisations en service (en km)	Nombre de fuites sur canalisations par 100 km
Acier	90	782,835	11,5
Polyéthylène	17	939,323	1,8
Fonte			
PVC			
<b>Total</b>	<b>107</b>	<b>1.722,158</b>	<b>6,2</b>

##### Nombre de fuites sur les canalisations de distribution basse pression 2011

Type de matériau	Nombre total de fuites	Longueur des canalisations en service (en km)	Nombre de fuites sur canalisations par 100 km
Fonte grise			
Fonte nodulaire	6	109,345	
Acier	45	1.264,252	3,6
Fibro-ciment de diamètre < 100 mm			
Fibro-ciment de diamètre > 100 mm			
PVC	6	6,909	86,8
Polyéthylène	49	2.330,622	2,1
<b>Total</b>	<b>106</b>	<b>3.711,128</b>	<b>2,9</b>

**Nombre de fuites réparées dans des canalisations de distribution, scindées en canalisations moyenne et basse pression, relevées par type de matériau**

*Nombre de fuites sur les canalisations de distribution moyenne pression 2012*

Type de matériau	Nombre total de fuites	Longueur des canalisations en service (en km)	Nombre de fuites sur canalisations par 100 km
Acier	68	783,62	8,68
Polyéthylène	27	1.000,36	2,70
Fonte			
PVC			
<b>Total</b>	<b>95</b>	<b>1.783,98</b>	<b>5,33</b>

*Nombre de fuites sur les canalisations de distribution basse pression 2012*

Type de matériau	Nombre total de fuites	Longueur des canalisations en service (en km)	Nombre de fuites sur canalisations par 100 km
Fonte grise			
Fonte nodulaire	4	108,32	3,69
Acier	42	1.256,93	3,34
Fibro-ciment de diamètre < 100 mm			
Fibro-ciment de diamètre > 100 mm			
PVC	2	5,82	34,38
Polyéthylène	41	2.382,69	1,72
<b>Total</b>	<b>89</b>	<b>3.753,76</b>	<b>2,37</b>

**Nombre de fuites réparées sur branchements (extérieur et intérieur)**

	Nombre de fuites	Nombre de branchements	Nombre de fuites par 100 branchements
2010	550	290.976	0,189
2011	781	294.804	0,265
2012	990	298.933	0,331

**Nombre de km de canalisations de distribution moyenne et basse pression qui ont été contrôlés dans le cadre de la recherche systématique des fuites**

	Nombre de km de canalisations de distribution qui ont été contrôlés		
	2010	2011	2012
Canalisations de distribution moyenne pression	338,485	409,949	531,60
Canalisations de distribution basse pression	710,411	473,14	537,20
<b>Total</b>	<b>1.048,896</b>	<b>883,089</b>	<b>1.068,80</b>

**Indemnisations**

Type de dossiers	2012	Nb/EAN*
Plaintes Insatisfaction**	911	0,33%
Demandes d'Indemnisation dans le cadre du Décret du 17.07.2008***	42	0,02%
Médiations	49	0,02%
<b>Total</b>	<b>1.002</b>	<b>0,36%</b>

\* par EAN, on entend les points BT, BP et MT, MP de prélèvements et injections actifs au 31.12.2011

\*\* dont 4 escalades (plaintes sur plaintes)

\*\*\* dont 2 escalades

**Plaintes insatisfaction**

	2011	2012
Gaz	1.154	911
<b>Total général</b>	<b>1.154</b>	<b>911</b>

**Demande d'indemnisation dans le cadre du Décret**

Type de demande	Année N	Nombre de demande reçues en N GAZ	Nombre de dossiers indemnisés courant N* GAZ	Montants indemnisés courant N** GAZ
<b>Délais correction facture</b> Montant équivalent à celui de la facture du client rapportée à un mois de consommation	2012	0	0	- €
	2011	1	0	- €
<b>Erreur administrative suite changement fournisseur</b> 126,66 EUR par jour entamé de coupure	2012	1	0	- €
	2011	0	0	- €
<b>Erreur administrative entraînant absence de fourniture</b> 126,66 EUR par jour entamé de coupure	2012	4	0	- €
	2011	7	0	- €
<b>Interruption de plus de 6h</b> 101,33 EUR par période de 6 heures	2012	0	0	- €
	2011	0	0	- €
<b>Retard de raccordement</b> 25,33 ou 50,66 ou 101,33 EUR par jour de retard en fonction du type de raccordement	2012	3	2	2.001,07 €
	2011	5	0	- €
<b>Contrat incorrectement suivi par fournisseur empêchant entrée en vigueur dudit contrat</b>	2012	0	0	- €
	2011	0	0	- €
<b>Coupure réalisée à la demande du fournisseur en violation du décret</b>	2012	0	0	- €
	2011	0	0	- €
<b>Domage sur Fourniture</b>	2012	34	8	5.347,61 €
	2011	22	6	1.444,15 €
<b>Total 2012</b>		<b>42</b>	<b>10</b>	<b>7.348,68 €</b>
<b>Total 2011</b>		<b>35</b>	<b>6</b>	<b>1.444,15 €</b>

\*Ces chiffres correspondent au nombre de dossiers ayant entraîné une indemnisation dans le courant de l'année N, indépendamment de la date de l'introduction de la demande par le client.

\*\*Ces montants correspondent aux montants versés durant l'année N, indépendamment de la date de l'introduction de la demande par le client.

**Médiations**

	2011	2012
SRM CWAPE	19	24
SPF Economie	1	1
Service fédéral de médiation	28	24
<b>Total</b>	<b>48</b>	<b>49</b>

**Récapitulatif**

Type de dossiers	2010	2011	2012	NB/EAN*
Plaintes insatisfaction (dont en 2012, 8 escalades)	945	1154	911	0,33%
Demandes d'Indemnisation dans le cadre du Décret du 17 juillet 2008 (dont en 2012, 1 escalade)**	44	35	42	0,02%
Médiations**	182	48	49	0,02%
<b>Total</b>	<b>1.171</b>	<b>1.237</b>	<b>1.002</b>	<b>0,36%</b>

\*par EAN on entend les points BT et MR de prélèvements et d'injections actifs au 31 décembre 2011

\*\*En 2010, IEH et IGH confondus

**Obligations de Service Public Sociales**

2012	Données	Total
------	---------	-------

**Clients protégés et non-protégés :**

<b>Compteurs à budget (CàB)</b>		
	Parc global de CàB fin de l'année	19807
	Nombre de demandes de pose CàB	21434
	Nombre CàB actifs	12400
	% de CàB actifs	63%
	Répartition des CàB gaz et elec (%)	
	Evolution annuelle du parc (%)	15%
<b>Déménagements problématiques</b>		
	Nombre de demandes	7828
	Nombre de coupures	636
<b>Clients alimentés par le GRD</b>		
	Nombre de points d'accès chez le fournisseur social (Situation au 31/12/2012)	4973
	Nombre de points d'accès chez le fournisseur X (Situation au 31/12/2012)	1680
<b>Rechargements CàB</b>		
	Nombre total annuel transactions de rechargement tous réseaux confondus	175917
	Répartition des modes de rechargement :	
	1. Bureau d'accueil du GRD	46140
	2. Centre de rechargement au sein du CPAS	13263
	3. Cabines téléphoniques	116514

**Clients Non-protégés :**

<b>Compteurs à budget</b>		
	Nombre de demandes de pose CàB	18943
	Nombre de placements de CàB	3129
	Nombre de coupures	1677

**Clients protégés :**

<b>Compteurs à budget</b>		
	Nombre de demandes de pose CàB	2491
	Nombre de placements de CàB	667
	Nombre de coupures	269
<b>CLE</b>		
	Nombre de CLE :	
	1. Fourniture minimale	0
	2. Perte de client protégé	353
	3. Octroi de carte hivernale gaz	426
	<b>Total</b>	<b>779</b>

# **Activités de l'Intercommunale**

---



## IGH – Territoire desservi, villes et communes associées



N°	Communes
----	----------

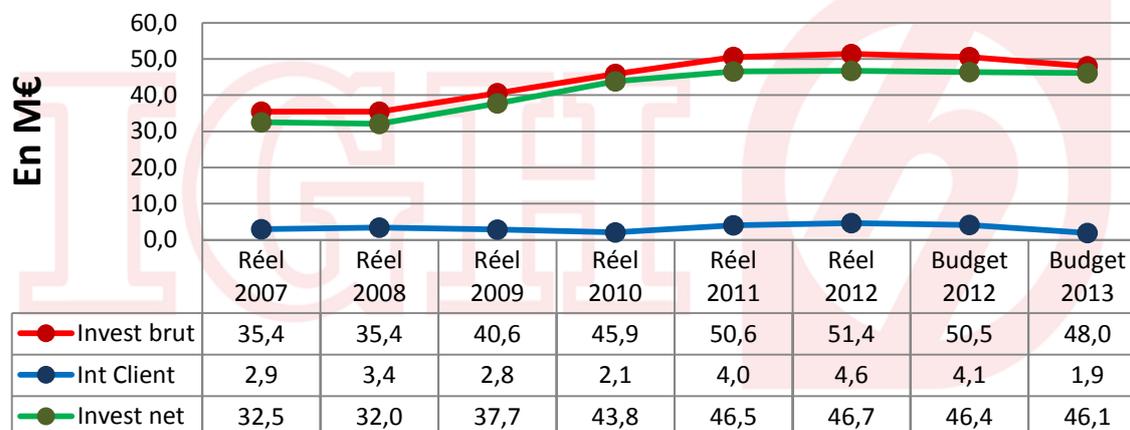
1	Aiseau-Presles
2	Anderlues
3	Antoing
4	Ath
5	Beloeil
6	Bernissart
7	Binche
8	Boussu
9	Braine-le-Comte
10	Brugelette
11	Chapelle-lez-Herlaimont
12	Charleroi
13	Châtelet
14	Chièvres
15	Colfontaine
16	Courcelles
17	Dour
18	Ellezelles
19	Enghien
20	Erquennes
21	Estinnes
22	Farciennes
23	Fleurus
24	Flobecq
25	Fontaine-l'Évêque
26	Frameries
27	Frasnes-lez-Anvaing

N°	Communes
----	----------

28	Gerpennes
29	Ham-sur-Heure/Nalinnes
30	Hensies
31	Jurbise
32	La Louvière
33	Le Roeulx
34	Lens
35	Les-Bons-Villers
36	Lessines
37	Leuze-en-Hainaut
38	Lobbès
39	Manage
40	Merbes-le-Château
41	Mons
42	Montigny-le-Tilleul
43	Morlanwelz
44	Peruwelz
45	Pont-à-Celles
46	Quaregnon
47	Quévy
48	Quiévrain
49	Saint-Ghislain
50	Seneffe
51	Silly
52	Soignies
53	Thuin
54	Tournai

## Synthèse des investissements réalisés en 2012

### IGH - Progression de l'investissement



#### Chiffres clés 2012 (k€)

Investissements Brut **51.369 k€**

- Renouvellement: 22.882 k€
- Extension: 28.487 k€

Interventions clients: **4.649 k€**

Investissements net : **46.721 k€**

#### Kilomètres de réseau posés

- Basse pression : **42,5 km**

- Moyenne pression : **63,8 km**

Nouveaux branchements BP **3.108 pc**

Nouveaux branchements MP **1.207 pc**

#### Kilomètres de réseau remplacés

- Basse pression **11,0 km**

- Moyenne pression **4,8 km**

Branchements remplacés BP **4.873 pc**

Branchements remplacés MP **201 pc**

#### Investissement : Réalisations 2012

A= Assainissement B= Extension	Budget 2012			Réel 2012			%
	A	B	Total	A	B	Total	Ratio
Station et poste réception	195 k€	481 k€	676 k€	254 k€	47 k€	301 k€	45 %
Réseaux	5.180 k€	14.677 k€	19.857 k€	4.635 k€	17.886 k€	22.521 k€	113 %
Réseau gaz MP	2.401 k€	9.919 k€	13.320 k€	2.001 k€	11.270 k€	13.271 k€	108 %
Réseau gaz BP	2.780 k€	4.758 k€	7.538 k€	2.634 k€	6.616 k€	9.250 k€	123 %
Cabines	156 k€	302 k€	458 k€	155 k€	388 k€	543 k€	119 %
Branchements et compteurs	20.048 k€	9.498 k€	29.546 k€	17.837 k€	10.167 k€	28.004 k€	95 %
Racc. MP	1.180 k€	2.313 k€	3.493 k€	1.059 k€	2.320 k€	3.379 k€	97 %
Racc. BP	12.624 k€	6.212 k€	18.836 k€	10.984 k€	6.648 k€	17.632 k€	94 %
Comptage gaz MP	31 k€	36 k€	67 k€	16 k€	60 k€	76 k€	114 %
Comptage gaz BP	6.213 k€	937 k€	7.150 k€	5.778 k€	1.139 k€	6.917 k€	97 %
Total Brut	25.580 k€	24.958 k€	50.537 k€	22.882 k€	28.487 k€	51.370 k€	102 %
Ratio A et B	51 %	49 %		45 %	55 %		
Interventions clientèles			4.136 k€			4.649 k€	112 %
Total net			46.402 k€			46.721 k€	101 %

**Analyse détaillée :****Basse pression****BP Cabines**

Nous avons procédé au remplacement (ou l'aménagement) de cabines, coffrets ou équipements aux localisations suivantes :

- Région de Mons
  - Cabine client ALYSSE FOOD I à Seneffe
  - Cabine quartier à Wasmuel
  - Cabine quartier au hall expo de La Louvière
  - Cabine quartier à Braine Le Comte
  - Cabine quartier Duc de Bourgognes à Mons
- Région de Charleroi
  - Cabine client KRTEC à Courcelles
  - Cabine client centre Renier à Bienne-Lez-Hapart
  - Cabine quartier Grande Chenièvre à Marcinelle
  - Cabine quartier des Douze Apôtres à Monceau-sur-Sambre
  - 3 Cabines quartier à Lobbes-Erquelines

Nous avons procédé au placement de **nouveaux** coffrets, cabines ou équipements :

- Région de Tournai :
  - Cabine client Engrais Rosier à Moustier
  - Cabine Client Païri Daïza à Cambron-Casteau
  - Cabine quartier Verrerie à Péruwelz
  - Cabine quartier à Orcq, résidence Lelubre
  - Cabine Client Base Militaire à Chièvres
- Région de Mons :
  - Cabine Client Alysse Food 2 à Seneffe
  - Cabine Client Saint-Feuillien à Le Roeulx
  - Cabine quartier « Forêt » à Beez
  - Cabine quartier « Chaud Crotté » à Waudrez
- Région de Charleroi :
  - Cabine client CHU à Lodelinsart
  - Cabine client Ecoplast à Gosselies
  - Cabine client Essers à Courcelles

Coffret client 65 m3/h



**BP canalisations**

Nous avons procédé au remplacement de 11 km de canalisations :

- 6,7 km pour cause de vétustés ou raison technologique dont :
  - La Louvière, rue Camille Deberghe 2,0 km
  - Tournai, rue de l'Athénée 1,2 km
  - Haine-Saint-Pierre, cité Bellez 0,7 km
  - Lodelinsart, rue des Hamendes 0,7 km
  - Courcelles, rue Wartonlieu 0,4 km
  - Tournai, Chemin Willems 0,4 km
  - Binche, rue Georges Dehavay 0,3 km
  - Bois-D'Haine, rue de la Verdinie 0,3 km
  - Montignies-Sur-Sambre, rue Trieu Kaisin 0,2 km
  - Soignies, rue de Steenkerque 0,2 km
  - ...
- 2,1 km pour raison d'amélioration de site et adaptation de voiries :
  - Maisières, rue Bruyère de Jurbise 0,5 km
  - Hornu, rue de la Fontaine 0,4 km
  - Tournai, rues de l'Hôpital Notre-Dame 0,3 km
  - Péronnes-Les-Binche, rue des Mineurs 0,2 km
  - Maurage, cité Reine Astrid 0,2 km
  - Saint-Vaast, Grand rue de Saint-Vaast 0,1 km
  - Frameries, rue des Alliés 0,1 km
  - Péruwelz, rue des B. Wattines 0,1 km
  - ...
- 1,5 km pour raison d'engorgement et chute de pression :
  - Chapelle-Lez-Herlaimont, rue de Manage 0,8 km
  - Jemappes, rue Croisette 0,4 km
  - Jemappes, rue Lloyd George 0,2 km
  - Hyon, rue des Américains 0,1 km
- 0,3 km pour raison de sécurité sur réseau BP :
  - Tournai, chaussée du Pont Royal 0,2 km
  - Maisières, cité des Espinois 0,1 km
- ...

Nous avons placé 42,5 km de nouvelles canalisations :

- 18,4 km En zone gaz: Nouv.cli. résidentiels:
  - Souvret, rues diverses 2,3 km
  - Péruwelz, rues diverses 1,2 km
  - Wanfercée-Baulet, rues diverses 1,0 km
  - Gilly, rues diverses 1,0 km
  - Ransart, rues diverses 0,8 km
  - Elouges, rue de la Grande Veine 0,5 km
  - Soignies, Ch de Mons et du Roelux 0,6 km
  - Farciennes, rue Le Campinaire 0,6 km

- Anderlues, rues diverses 0,6 km
- Lobbes, rue des Derodes 0,2 km

- Marchienne-au-Pont, rue des Cotteaux 0,2 km
- ...

- 6,5 km pour Ext.rés: Lotissements/ZA: Nouv.cli. résidentiels :

- Montigny-Le-Tilleul, rue de Malfalise 0,8 km
- Hautrage, avenue Noel Deprez 0,6 km
- Gilly, rue du Laminoir 0,5 km
- Hornu, pavé du Buisson 0,4 km
- La Hestre, rue de Nivelles 0,4 km
- Baudour, cité des Bonniers 0,3 km
- Chapelle-lez-Herlaimont, rue des Déportés 0,2 km
- Nimy, avenue Trou au Sable 0,2 km
- Ransart, rue Gillard 0,2 km
- Gaurain-Ramecroix, rue de Riege 0,2 km
- Souvret, rue du Puits Perier 0,2 km
- Ransart, rue Dandois 0,2 km
- Lodelinsart, rue des Ponts 0,2 km
- Maisières, rue Br. De Jurbise 0,2 km
- Merbes-Le-Château, rue de Boustaine 0,2 km
- Villers-Saint-Ghislain, ch du Roi Baudouin 0,2 km
- ...

- 1,5 km pour Ext.rés: Lotissements/ZA: Nouv.cli. industriels :

- Fontaine-l'Eveque, rue de Forchies 1,0 km
- Farciennes, rue du Wainage 0,5 km

- 3,5 km pour amélioration efficacité de réseau :

- Quaregnon, rue des Mineurs 0,7 km
- Orcq, ch de Lille 0,4 km
- Tournai, av de Maire 0,2 km
- Paturages, rue du Grand Passage 0,2 km
- Péruwelz, rue de la Résistance 0,1 km
- ...

- 1,3 km pour cause de vétusté ou raisons technologiques:

- Saint-Ghislain, rue des Canadiens 1,2 km
- ...

- 8,4 km Hors zone gaz: Nouv.cli. résidentiels:

- Chercq, Le Torieu 0,6 km
- Antoing, rue de zell 0,5 km
- Frasnes-Lez-Buissenal, Chemin d'Ellignies 0,5 km
- Courcelles, rue Hannoy 0,5 km
- Kain, Résidence du Renard 0,4 km
- La Bouverie, route Nationale 0,4 km
- Vaulx, le Cours Bel-Air 0,4 km
- Trivières, rue du Bois d'Huberbu 0,3 km
- Maurage, cité des Baudlies 0,3 km

- Fontaine-L'Evêque, cité Chavée 0,3 km
- ...
- 0,3 km pour hors zone gaz – nouveau client industriel :
  - Elouges, rue Jean-Baptiste François 0,1 km
  - La louvière, rue du Marché 0,1 km
  - ...
- 1,3 km pour amélioration de site et adaptation de voiries :
  - Courcelles, rue Hamal 0,7 km
  - La Louvière, rue des Boulonneries 0,4 km
  - ...
- ...

*BP branchements*

Nous avons procédé au **remplacement** de 4.873 branchements :

- 2.293 pour la région de Charleroi
- 2.358 pour la région de Mons-La Louvière
- 222 pour la région de Tournai

Nous avons installé 3.108 **nouveaux** branchements pour de nouveaux clients résidentiels :

- 1.236 pour la région de Charleroi
- 1.370 pour la région de Mons-La Louvière
- 502 pour la région de Tournai

Branchement BP 100 m<sup>3</sup>/h



**BP groupes de mesure (y compris CàB)**

Nous avons remplacé 8.594 compteurs et placé 5.451 nouveaux compteurs.



De plus, des coûts relatifs à 4.789 compteurs à budget ont été imputés :

- Charleroi 2.087 compteurs
- Mons - La Louvière 2.202 compteurs
- Tournai 500 compteurs



**Moyenne pression****MP Stations réception & poste répartition****En assainissement :**

Nous avons réalisé des travaux de renouvellement :

- au poste de détente de Charleroi – Campinaire Pont-De-Loup
- au poste de détente de Bray - Peronnes
- à la station de réception de Quiévrain
- au poste de réception de Kain
- au poste de répartition de Chièvres
- au poste de répartition de Gaux-Gilly
- au poste de répartition de Montigny-Le-Tilleul
- à la station de réception de Soignies
- à la station de réception de Wasmuel

**En extension :**

Nous avons réalisé des travaux d'équipements et de télécontrôle :

- au poste de détente de Bray – Peronnes (installation TCC)
- au poste de répartition de Nouvelles

**MP canalisations & branchements****En assainissement :**

201 **branchements** ont été remplacés.

Des **installations de protection cathodique** ont été remplacées afin de garantir la sécurité du réseau.

Elles sont localisées à :

- Gosselies, faubourg de Bruxelles
- Jumet, ch de Bruxelles
- Lodelinsart, rue du Chenoix
- Lodelinsart, rue Dupret
- La Bouverie, rue des Templiers
- Quiévrain, chemin des Manages
- Charleroi, rue du Terril
- Montigny-Le-Tilleul, rue de Gozée
- Dour, sentier Jean Hourdoux
- Ghlin, rue de Tournai

Au niveau du **réseau**, 4,8 kms de canalisations ont été remplacés :



- 1,4 km pour le remplacement de canalisations vétustes :
  - 0,9 km à Manage, rue Scailteur
  - 0,5 km à Binche, rue du Cœur Dolent
  - ...
- 0,2 km pour problème d'engorgement et chutes de pression :
  - 0,2 km à Ath, rue Jean Jaurès
- 0,4 km pour amélioration et efficacité du réseau (bouclage) :
  - 0,4 km à Leuze-En-Ht, avenue des Héros Leuzois
- 1,2 km pour amélioration site et adaptation voiries :
  - 0,4 km à Hornu, rue de la Fontaine
  - 0,2 km à Péronnes-lez-Binche, rue des Mineurs
  - 0,2 km à Saint-Vaast, rue de saint-Vaast
  - 0,2 km à Charleroi, Quai du Brabant
  - ...
- 1,2 km pour raison de sécurité :
  - 0,8 km à Ath, boulevard H. Rousseau
  - 0,4 km à Tournai, Avenue des Bouleaux
  - ...
- 0,4 km de poses diverses

En extension :

Nous avons réalisé 1207 branchements, 5 nouvelles installations de protection cathodique et posé 63,8 km de réseau.

Des nouvelles **installations de protection cathodique** a été mise en place afin de garantir la sécurité du réseau. Elles sont localisées à :

- Monceau-Sur-Sambre, rue des Ecoles
- Chatelet, rue du Beau Moulin
- Courcelles, rue de Souvret
- Marchienne-au-Pont, rue des Carrières
- Pâturages, rue Arthur Descamps

Au niveau du **réseau**, 63,8 kms de canalisations ont été posées :

- 6,0 km pour améliorer l'efficacité du réseau :
  - 1,9 km à Havay, chaussée Romaine
  - 1,6 km à Gerpennes, rue de Chatelet
  - 1,2 km à Ham-Sur-Heure, chemin de la Folie
  - 0,4 km à Orcq, chaussée de Lille
  - ...
- 9,1 km en zone gaz pour alimenter de nouveaux clients résidentiels.
  - 0,9 km à Mellet, rue Ernest Solvay
  - 0,7 km à Villers-Poterie, rue du Tienne
  - 0,3 km à Peruwelz, rue Outre-L'Eau
  - 0,3 km à Gozée, rue des Cornettes
  - 0,3 km à Lens, rue du Sewoir
  - 0,2 km à Loverval, Chemin des Morleres
  - 0,2 km à Luttre, rue Trieu Nocart
  - 0,2 km à Frasnes-lez-Gosselies, rue Edouard Givron
  - 0,2 km à Frasnes-lez-Gosselies, ruelle Bayard
  - 0,2 km à Mont-Sainte-Geneviève, rue du Village
  - 0,2 km à Mont-Sainte-Geneviève, rue d'Ham-Sur-Heure
  - 0,2 km à Nalines, rue d'Ham-Sur-Heure
  - 0,2 km à Rêves, rue Sart-Bas
  - 0,2 km à Wayaux, rue de Gosselies
  - ...
- 0,6 km pour environnement : Amélioration site et adaptation voiries
  - 0,5 km à La Louvière, rue des Boulonneries
  - 0,1 km à Montignies-sur-Sambre, chaussée de Charleroi
  - ...
- 3,7 km pour alimenter de nouveaux clients industriels/professionnels.
  - 3,1 km à Cambron-Casteau, Le Domaine
  - 0,4 km à Le Roeulx, rue d'Houdeng
  - 0,2 km à Jumet, rue Bastin Hubert

- 5,5 km hors zone gaz pour alimenter de nouveaux clients résidentiels.
  - 1,5 km à Masnuy-Saint-Jean, rue du Brocquerooy
  - 1,3 km à Gerpennes, rue de la Ferrée
  - 0,2 km à Erbisoeul, servitude de la Drève
  - 0,2 km à Gaurain-Ramecroix, rue Wirie
  - 0,2 km à Genly, rue de Bavay
  - 0,2 km à Elouges, rue de Belle-Vue
  - 0,2 km à Petit-Enghien, chaussée d'Asse
  - ...
- 16,2 km pour alimenter de nouveaux clients résidentiels prévus dans le plan d'extension du réseau.
  - 4,2 km à Petit-Enghien, rue de Coquiane
  - 3,9 km à Heppignies, rue Trou à la Vigne
  - 3,1 km à Lens, rues diverses
  - 1,9 km à Les Bons Villers, rues diverses
  - 1,7 km à Chapelle-A-Wattines, av de l'Europe
  - 1,0 km à Fontenoy, rue du Maréchal de Saxe
  - 0,2 km à Gerpennes, rue de la Blanche Borne
  - ...
- 7,6 km pour alimenter de nouveaux clients résidentiels prévus dans le plan d'extension du réseau (lotissements).
  - 4,7 km à Frasnes-lez-Gosselies, rues diverses
  - 0,8 km à La Louvière, bvd des Droits de l'Homme
  - 0,6 km à Mellet, rue du Bragard
  - 0,6 km à Rêves, rues diverses
  - 0,4 km à Ham-Sur-Heure, ch du Gros Cailloux
  - 0,3 km à Heppignies, rue du Bas
  - 0,2 km à Hornu, pavé du Buisson
  - ...
- 14,6 km pour alimenter de nouveaux clients industriels prévus dans le plan d'extension du réseau (lotissements, ZA, nouveau client industr.).
  - 7,8 km à Soignies, rues Longue Borne
  - 2,9 km à Tourpes, rue Basse
  - 1,1 km à Feluy, rue Zénobe Gramme
  - 2,0 km à Strépy-Bracquegnies, rue du Plat Marais
  - 0,5 km à Fleurus, av du Spirou
  - 0,3 km à Ham-sur-Heure, rue de Jamioux
  - ...

**Comptages MP**

1 compteur a été remplacé et 10 nouveaux compteurs ont été placés.

# **Rapport de gestion**

## **Exercice 2012**

---



Mesdames, Messieurs,

Conformément au Code des sociétés et à nos statuts, nous avons l'honneur de vous rendre compte de notre gestion durant l'exercice social clôturé au 31 décembre 2012 et vous présenter, pour approbation, les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2012.

**Commentaires sur les comptes annuels en vue d'exposer d'une manière fidèle l'évolution des affaires et la situation de la société :**

**Evolution de résultats**

Chiffres comparés	31/12/2012	31/12/2011
Ventes et prestations	114.147.671,87	122.349.669,56
Coût des ventes et prestations	- 79.258.717,14	- 87.155.098,19
Bénéfice d'exploitation	34.888.954,73	35.194.571,37
Produits financiers	43.966,58	66.397,36
Charges financières	- 11.666.105,75	- 10.045.612,87
Bénéfice de l'exercice avant impôts	23.266.815,56	25.215.355,86
Impôts sur le résultat	- 673.580,58	- 1.805.878,84
Bénéfice de l'exercice à affecter	22.593.234,98	23.409.477,02
Bénéfice reporté de l'exercice antérieur	-	1.600.000,00
Mouvement sur les réserves	- 3.053.981,91	- 192.344,46
<b>Bénéfice à distribuer</b>	<b>19.539.253,07</b>	<b>24.817.132,56</b>

**REMCI, COUTS et ACTIF REGULATOIRE :**

Avec :

Depuis la libéralisation complète des marchés de l'énergie, c'est la **rémunération équitable** qui rémunère le capital investi dans les réseaux de distribution ; on parle ainsi de la rémunération équitable des capitaux moyens investis soit la « **REMCI** ». Celle-ci est établie sur base de la valeur annuelle moyenne de l'actif régulé (« *Regulated Asset Base* » soit **RAB**) et est calculée annuellement en tenant compte des nouveaux investissements, des désaffectations, des amortissements ainsi que de la modification des besoins en fonds de roulement.

L'Arrêté Royal de septembre 2008 a défini comme suit la formule utilisée pour déterminer la rémunération équitable :

- Cas où les fonds propres représentent plus de 33 % de l'actif régulé (capitaux investis ou iRAB)
  - (a)  $33 \% * RAB \text{ moyenne} * (1 + \text{alfa}) * \{(OLOn) + (Rp * \text{Beta})\} +$
  - (b)  $\{(S - 33\%) * RAB \text{ moyenne} * (OLOn + 70 \text{ points de base})\}$
- Cas où les fonds propres sont inférieurs ou égaux à 33% de l'actif régulé
  - $33 \% * RAB \text{ moyenne} * (1 + \text{alfa}) * \{(OLOn) + (Rp * \text{beta})\}$

- S = fonds propres par rapport à l'actif régulé
- OLO n = taux des obligations linéaires belges à 10 ans pour l'année concernée
- Beta = 0,65 dans le secteur électricité et 0,85 dans le secteur gaz (tant que le GRD n'est pas coté en bourse) ; ce facteur Beta pondère la prime de risque Rp
- Rp = prime de risque pour l'année d'exploitation concernée = 3,5 %
- $(1 + \text{alfa}) = 1,2 =$  facteur d'illiquidité appliqué à la rémunération des fonds propres pour  $S \leq 33\%$

- (a) Le taux de rémunération défini par la CREG pour l'année « n » est égal à la somme du taux sans risque (taux moyen des obligations linéaires belges à 10 ans) et de la prime de risque pondérée par le facteur Beta. En outre, un facteur d'illiquidité de 1,2 est appliqué à la rémunération des fonds propres. A noter que la CREG recommande un ratio dit de solvabilité (fonds propres moyens / actif régulé moyen) égal à 33% ; ce ratio est appliqué sur la valeur

moyenne de l'actif régulé du GRD pour déterminer les fonds propres de référence de celui-ci.

- (b) si les fonds propres du GRD dépassent les fonds propres de référence à savoir 33% des capitaux investis ou de l'actif régulé, le surplus est rémunéré à un taux réduit calculé sur base de la formule  $\{(OLOn + 70 \text{ points de base})\}$

En ce qui concerne les coûts, il y a lieu de distinguer les coûts non gérables des coûts gérables.

Les coûts non gérables sont ceux sur lesquels le GRD n'exerce pas de contrôle direct ; ils font partie intégrante des coûts pris en compte pour l'élaboration des tarifs.

Les coûts gérables sont ceux sur lesquels le GRD exerce un contrôle direct.

Les tarifs sont fixés sur base de valeurs prévisionnelles de l'ensemble des coûts.

Les soldes relatifs aux coûts non gérables mais également les écarts imputables à la différence entre les volumes réels et les volumes prévisionnels de transit constituent soit une créance (**actif régulateur ou déficit constaté**) soit une dette (**passif régulateur ou excédent constaté**) à l'égard des clients et sont transférés aux comptes de régularisation du bilan du GRD.

La différence annuelle entre les coûts réels gérables et les coûts estimés gérables fait partie du résultat comptable du GRD. Elle est intégralement restituée aux associés conformément à l'article 29 des statuts si les coûts réels gérables sont inférieurs aux coûts gérables estimés ; elle est intégralement à charge de ceux-ci dans le cas inverse.

Nonobstant l'entrée en vigueur de la loi du 8 janvier 2012 et l'abrogation des arrêtés royaux de 2008, les anciennes décisions tarifaires en matière de distribution pour la période régulatoire 2009-2012 restent d'application jusqu'à ce qu'elles prennent fin ou soient annulées ou modifiées par la CREG. Les principes contenus dans ces textes ont été appliqués dans le cadre de la clôture de l'exercice 2012. Cet exercice est en effet compris dans la période régulatoire 2009-2012 pour laquelle les tarifs des GRD, toujours valables, ont été approuvés par la CREG sur base de ces principes.

**RESULTATS ANALYTIQUES :**

**Remarque générale concernant les résultats des activités « Gestion réseaux » pour l'exercice 2012**

La REMCI d'IGH s'élève, en 2012, à 19.298.006 € (1)

Les résultats comptables d'IGH en 2012 s'élèvent à 10.850.742 € (2)

Les écarts sur coûts contrôlables 2012 sont favorables aux associés et s'élèvent à 3.149.517 € (3)

Un actif régulateur a donc été comptabilisé en 2012 ; il s'élève à : (2) – (1) – (3) soit 11.596.781 €

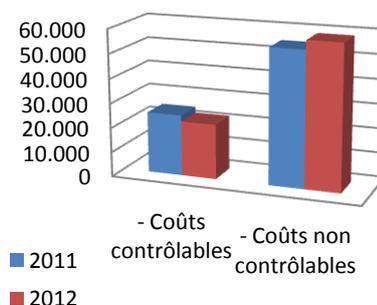
Le cumul des passifs / actifs régulateurs (déficits et excédents) des exercices 2008 à 2012 est le suivant :

Excédent(-) / Déficit (+)	
- Exercice 2008	5.926.598
- Exercice 2009	13.144.846
- Exercice 2010	- 2.021.275
- Exercice 2011	12.675.079
- Exercice 2012	11.596.781
<b>Cumul 2008 à 2012</b>	<b>41.322.029</b>

Le résultat de l'activité « Gestion réseaux » (22.467 k€ contre 23.011 k€ en 2011), est constitué :

- des produits (103.728 k€ contre 102.994 k€ en 2011) suivants :
  - les redevances de transit facturées : elles s'élèvent à 92.131 k€ en 2012 contre 89.534 k€ en 2011 et comprennent la RTNR (redevance transit non relevée).
  - les actifs régulateurs:
    - o en 2012 : + 11.597 k€
    - o en 2011 : + 13.460 k€ (12.675 k€ pour 2011 et 785 k€ pour 2009)
- de frais d'exploitation (81.261 k€) en hausse de 1.278 k€ par rapport à 2011 (79.983 k€). Ils sont constitués de coûts contrôlables en diminution de 2.470 k€ soit - 9,94% et de coûts non contrôlables en augmentation de 3.748 k€.

**Frais d'exploitation de l'activité gestion des réseaux en KEur**



Les coûts contrôlables comprennent les coûts de distribution et de gestion du réseau, les frais d'entretien de l'infrastructure ainsi que les coûts de l'activité de mesure et de comptage.

La baisse des coûts contrôlables est due à une diminution des coûts d'entretien du réseau.

En ce qui concerne les coûts non contrôlables, citons les évolutions suivantes :

- réconciliation en 2012 des exercices 2009 définitif et 2010 provisoire, avec un résultat favorable de 1.787 k€ par rapport à 6.902 k€ en 2011, année au cours de laquelle avaient été réconciliés les exercices 2007 à 2009 (réconciliation provisoire pour ce dernier exercice) ;
- le coût des OSP (Obligation de Service Public) en baisse de 3.040 k€ ;
- la redevance de voirie gaz en baisse de 747 k€ ;
- les amortissements et résultats sur désaffectations d'installations en hausse de 776 k€ ;
- la charge financière en augmentation de 1.691 k€ : essentiellement due à l'augmentation des intérêts créditeurs sur le compte courant avec ORES ( 1.928 k€) et impact des emprunts contractés avant 2012 (- 246 k€) ;
- l'ajustement des provisions pour risques et charges : une provision environnementale devait être constituée dans le cadre des sites pollués pour un montant de 2.445 k€ pour le site de Kain ; il a été décidé de la constituer sur 5 ans à concurrence de 489 k€/an ; une provision a également été constituée dans le cadre d'un litige avec les douanes et accises pour les clients protégés régionaux pour un montant de 412 k€.

Le résultat de l'activité de fourniture affiche un bénéfice de 126 k€ contre 1.998 k€ suite à la reprise, en 2011, du bénéfice reporté.

Les mouvements sur réserves disponibles de 3.054 k€ se décomposent en :

- un prélèvement de 2.995 k€ relatif à la réserve constituée dans le cadre de la constatation des soldes 2007 ;
- une dotation de 25% du montant de l'actif réglementaire 2012 de 2.899 k€ ;
- une dotation d'un montant équivalent à l'écart sur les coûts contrôlables 2012 favorable de 3.150 k€.

Le résultat 2012, après mouvement sur réserves, s'élève à **19.539 k€** contre **24.817 k€**, soit une diminution de **5.278 k€** par rapport à l'exercice 2011.

Les dividendes 2012 aux associés s'élèvent à :

- Secteur Public : 15.179 k€

- Electrabel : 4.360 k€ (Impôt Personnes Morales déduit)

### Evolutions bilantaires

Le bilan s'élève à 710.600 k€ contre 678.400 k€ au 31 décembre 2011.

#### ACTIF

En 2012, des dépenses relatives à des projets informatiques ont été activées sous les **immobilisations incorporelles** pour un montant de 244 k€ . Elles seront amorties au taux de 20% et pour la première fois en 2012.

Les **immobilisations corporelles** augmentent de 22.702 k€ du fait des investissements de l'exercice de 47.408 k€, et compensés par les amortissements de 21.113 k€, les désaffectations d'installations de 770 k€ ainsi que la désaffectation forfaitaire de la plus-value RAB de 2.823 k€.

En ce qui concerne la différence entre la RAB (Regulatory asset base) initiale et la valeur comptable des immobilisations corporelles, IGH l'a, en raison de la nature spécifique de cette différence, comptabilisée dans une rubrique séparée des immobilisations corporelles et l'amortit à raison de 2% l'an, conformément à l'Arrêté Royal du 2 septembre 2008. Nous renvoyons le lecteur aux commentaires figurant dans les règles d'évaluation à la fin des comptes annuels.

Les **immobilisations financières** : IGH détient 588 parts d'ORES.

Les **créances commerciales** s'élèvent à 24.905 k€ en augmentation de 1.452 k€ par rapport à la situation au 31 décembre 2011. Ces créances commerciales se composent notamment des créances vis-à-vis des fournisseurs d'énergie dans le cadre de la facturation des redevances de transit, ainsi que des créances envers la clientèle protégée et sous fournisseur X.

La rubrique **autres créances** comprend principalement la TVA à récupérer (463 k€), le fonds énergie wallon ( 82 k€), les dégâts aux réseaux ( 163 k€) et les autres créances (713 k€).

Les **comptes de régularisation** comprennent le solde des capitaux pensions restant à prendre en charge pour un montant de 14.575 k€, la redevance de voirie Gaz (10.596 k€), les actifs réglementaires (déficits) (41.322 k€) ainsi que l'ENR (Energie Non Relevée) (3.171 k€).

#### PASSIF

Le **capital** souscrit s'élève au 31 décembre 2012 à 164.691 k€.

- Parts A : 62.191 k€
- Parts R : 102.500 k€

Il a augmenté de 7.250 k€ suite à la recapitalisation survenue fin 2012 pour financer les investissements de l'exercice.

La **réévaluation des immobilisations corporelles** s'élevant à 127.031 k€ représente la différence initiale entre la RAB. (Regulatory Asset Base – valeur du réseau) et la valeur comptable de ces mêmes immobilisations. Cette rubrique est en diminution de 2.823 k€ suite à la désaffectation forfaitaire de la plus-value.

Les **réserves** augmentent de 5.877 k€. Cette augmentation s'explique par :

- l'amortissement de la plus-value de réévaluation qui engendre un transfert vers les réserves indisponibles de 2.823 k€ ;
- le prélèvement sur réserves disponibles pour un montant de 2.995 k€ (Déficit 2007) ;
- la dotation aux réserves disponibles d'un montant de 6.049 k€.

Les **provisions pour risques et charges** passent de 7.438 k€ à 7.665 k€ en 2012. Cette augmentation s'explique par une augmentation de 111 k€ de la provision pour litiges dits du passés (déplacements d'installations), une nouvelle dotation pour un litige relatif à la cotisation sur énergie de 412 k€, une dotation pour sols pollués de 467 k€ ainsi qu'une reprise sur la provision CCEG de 765 k€.

Les **dettes à plus d'un an** passent de 270.912 k€ à 333.896 k€ soit une hausse de 62.984 k€. Elles représentent les emprunts contractés auprès des établissements de crédit ainsi que les garanties déposées par les sociétés de lotissement à rembourser ultérieurement. A noter qu'en 2012, la société ORES SCRL filiale des GRD mixtes a levé sur le marché des capitaux pour le compte des GRD mixtes wallons la somme de 539 millions d'euros sous la forme de :

- Placements privés : 189 M€
- Emprunt obligataire : 350 M€

La quote-part mise à disposition d'IGH en 2012 par ORES SCRL s'élève à :

- Placements privés : 56.426 k€
- Emprunt obligataire : 23.800 k€

Les **dettes à plus d'un an échéant dans l'année** sont constituées par le capital des emprunts BELFIUS , ING , CBC & BNP Paribas (17.209 k€) à rembourser en 2013.

Les fournisseurs divers ainsi que les factures à recevoir constituent l'essentiel des **dettes commerciales**.

Les **acomptes reçus sur commande** (2.401 k€) comprennent les facturations intermédiaires adressées à la clientèle protégée et sous fournisseur X (OSP), et les acomptes de clients pour travaux à effectuer.

L'impôt estimé (248 k€) et le précompte mobilier (503 k€) sur les intérêts du compte courant ORES, constituent l'essentiel des **dettes fiscales**.

La rubrique **autres dettes** (18.745 k€) comprend le solde des dividendes bruts de l'exercice 2012 à payer aux associés après l'assemblée générale ordinaire (6.164 k€), le fonds gaz (1.599 k€) ainsi que le solde du compte courant (9.922 k€) et d'autres dettes diverses pour (1.060 k€).

Les **comptes de régularisation** du passif sont principalement constitués du fonds de développement (422 k€), de la RTNR (Redevance de Transit non Relevée) (2.456 k€), de la neutralisation des écarts des charges de pensions de l'exercice 2008 demandée par le régulateur (CREG) (629 k€) et des déplacements d'installations à rétrocéder (134 k€).

#### **REMARQUES COMPLEMENTAIRES**

- 1. Données sur les événements importants survenus après la clôture de l'exercice.**  
« néant »
- 2. Indications sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société.**  
« néant »
- 3. Indications relatives aux activités en matière de recherche et de développement.**  
« néant »
- 4. Indications relatives à l'existence de succursales de la société.**  
« néant »
- 5. Le bilan ne fait apparaître aucune perte reportée ou le compte de résultats ne fait pas apparaître pendant deux exercices successifs une perte de l'exercice.**
- 6. Toutes les informations qui doivent y être insérées en vertu du présent code.**  
« néant »
- 7. L'utilisation des instruments financiers par la société.**  
IGH dispose d'un compte courant auprès de la société exploitante en cas de besoin de fonds, tel qu'elle ne s'expose pas au risque de prix, au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de trésorerie.  
D'autre part, IGH conclut ses emprunts auprès de grands organismes financiers belges dans le respect des procédures de marché public de services.

## 8. Risques et incertitudes.

Description des mesures prises face aux risques et incertitudes auxquels ORES est confrontée

Depuis 2009, ORES est l'opérateur chargé de l'exploitation des réseaux de distribution d'électricité et de gaz naturel des gestionnaires de réseaux de distribution mixtes wallons (ci-après les GRD), à savoir Ideg, IEH, IGH, Interest, Interlux, Intermosane, Sedilec et Simogel. ORES et l'ensemble de ces GRD mixtes constituent un groupe économique cohérent, pour lequel une analyse consolidée des risques et incertitudes est réalisée annuellement.

### Risques réglementaires et réglementaires

La transposition des directives européennes relatives au marché de l'énergie dans les lois et décrets belges détermine le cadre légal applicable à la distribution d'énergie en Wallonie. Les directives adoptées le 13 juillet 2009 au niveau européen ('Troisième paquet Énergie') ont été transposées en droit belge le 8 janvier 2012 et la loi les concernant a été publiée au Moniteur belge le 11 janvier 2012. Cette transposition a un impact réglementaire sur l'organisation et le fonctionnement du marché de l'énergie : les arrêtés royaux tarifaires du 2 septembre 2008 sont abrogés et le régulateur fédéral est désormais seul compétent pour arrêter la méthodologie tarifaire applicable à la distribution d'énergie. Toutefois, la décision de régionaliser la compétence tarifaire relative aux réseaux de distribution, telle qu'elle résulte de l'accord institutionnel pour la sixième réforme de l'Etat, impliquera la fixation de la méthodologie tarifaire par le régulateur régional dès le transfert de la compétence. Ce transfert de compétence permettra de diminuer en partie les risques et incertitudes découlant du fait que les activités des GRD sont soumises à une réglementation à différents niveaux (européen, fédéral et régional). Dans l'attente de ce transfert, le régulateur fédéral a décidé de prolonger les tarifs approuvés pour l'exercice 2012 en 2013 et 2014. En ce qui concerne l'affectation des soldes réglementaires 2009 ainsi que la hauteur et l'affectation des soldes réglementaires 2010 et 2011, aucune décision n'a encore été prise à ce jour. Des litiges en cours pourraient affecter les tarifs appliqués pour la période réglementaire actuelle, qu'ils portent sur les tarifs des GRD ou sur ceux du GRT en électricité (qui sont incorporés dans le tarif de distribution). Bien que le groupe économique tente de mener une politique d'anticipation, le cadre réglementaire dans lequel évoluent les GRD, en ce compris la supervision par le régulateur, la fixation de la méthodologie tarifaire et des tarifs ou encore le mécanisme de régulation incitatif, reste incertain et sera indubitablement soumis à évolution au cours des prochaines années.

Le Gouvernement wallon a adopté en 2009 sa Déclaration de politique régionale 2009-2014 intitulée « Une énergie partagée pour une société durable, humaine et solidaire ». Un chapitre est consacré à l'Énergie, avec pour objectif de « consommer moins et de développer les énergies renouvelables dans un marché transparent et accessible à tous ». La mise en œuvre de certains aspects de cette déclaration et la transposition des directives du Troisième Paquet Énergie en droit wallon amèneront des modifications de la législation régionale applicables au marché de l'énergie.

Le Conseil d'Etat a exonéré les GRD de la plupart des contraintes reprises dans l'arrêté royal du 2 juin 2008 concernant les prescriptions minimales de sécurité de certaines anciennes installations électriques sur les lieux de travail. Toutefois, un nouvel arrêté royal, adopté le 4 décembre 2012, leur impose des contraintes renforcées par rapport à celles précédemment prévues, avec les mêmes conséquences financières importantes endéans les prochaines années. Un recours en annulation et suspension au Conseil d'État a été introduit contre cet arrêté royal par Synergrid, la fédération des gestionnaires de réseaux d'électricité et de gaz naturel et quelques GRD.

Les risques et incertitudes réglementaires et réglementaires ainsi présentés peuvent avoir des conséquences négatives sur les activités, la situation financière et les résultats d'ORES et des GRD.

### Risques opérationnels

#### Risques d'exploitation

L'entrée en vigueur du décret relatif à l'information, la coordination et l'organisation des chantiers sous, sur ou au-dessus des voiries ou cours d'eau, voté par le Parlement wallon le 30 avril 2009, était prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2011. Un nouveau texte et ses arrêtés sont attendus d'ici fin 2013. Compte tenu des conséquences potentielles de ce décret sur la planification et la coordination des travaux réalisés par ORES (et les autres impétrants), ainsi que sur la cartographie, il était essentiel de mener une action coordonnée. Cette action a conduit à l'élaboration de la « Charte wallonne des impétrants pour la sécurité et la coordination des chantiers en domaine public » qui a été signée début mars 2011.

L'arrêté du Gouvernement wallon relatif aux obligations de service public du 30 mars 2006 prévoit que, en concertation avec la CWaPE et les fournisseurs, les gestionnaires de réseaux de distribution sont responsables de la conception, de la mise en œuvre et de l'exploitation d'un système commun de rechargement de compteurs à budget (CàB) valable sur l'ensemble du territoire. Ce système doit permettre, au minimum pendant les heures ouvrables, le rechargement du CàB dans chaque commune à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007. Il a été mis en place et est géré par ORES sur le territoire des GRD mixtes wallons : outre dans les bureaux d'accueil ORES et certains CPAS, les

clients peuvent aussi recharger la carte de leur CàB dans les cabines téléphoniques publiques. Belgacom ayant averti ORES que le système actuel ne pourrait plus être supporté après 2013, ORES – en collaboration avec tous les opérateurs wallons et flamands – a initié en 2010 un projet pour pourvoir à son remplacement.

#### Risques technologiques

L'augmentation du nombre d'installations de productions décentralisées d'électricité, ainsi que les objectifs ambitieux imposés par le Conseil Européen de mars 2007, sont source de réflexions et d'incertitudes sur les spécificités auxquelles devront répondre les réseaux de distribution de demain. Pour familiariser les exploitants à ces conditions d'exploitation nouvelles, ORES a entrepris le développement d'un outil informatique de simulation lui permettant de reproduire la conduite du réseau moyenne tension dans différentes configurations de production et de consommation. Par ailleurs, le caractère aléatoire de la production d'électricité au départ de certaines sources d'énergie renouvelables (photovoltaïque, éolien), augmente l'incertitude quant à l'utilisation des réseaux et peut impliquer un renforcement des réseaux.

S'il est une certitude dans les défis technologiques auxquels les GRD sont confrontés, c'est bien celle de l'intelligence à intégrer dans les réseaux, compte tenu de l'explosion du nombre d'informations à véhiculer, avec en perspective la redéfinition technique des réseaux. Smart Meters, Smart Grids, participation active du client tantôt consommateur, tantôt producteur, sont des sujets d'actualité qu'ORES et les GRD analysent aujourd'hui. Le concept de flexibilité de l'accès au réseau est souvent évoqué par les différents acteurs du marché de l'énergie sans qu'aucune disposition légale ne désigne la partie qui doit supporter la charge d'une éventuelle indemnisation pour suspension d'accès. ORES participe activement aux travaux d'Atrias sur l'évolution de modèle de marché mais aussi au niveau technique via des projets-pilotes tel GREDOR.

L'incertitude actuelle quant aux standards imposés par les autorités pour le déploiement généralisé des compteurs intelligents justifie d'autant plus les expériences-pilotes qu'ORES réalise depuis la fin 2010 à Marche-en-Famenne et à Nivelles. Ces projets portent sur l'installation de 1.250 compteurs électriques et 250 compteurs gaz dits intelligents. Ils permettront de confirmer les hypothèses arrêtées dans un business plan, de mesurer la qualité de différents réseaux de communication (courants porteurs, GPRS,...) et d'identifier les adaptations à réaliser au niveau des raccordements individuels.

Pour faire face au risque nouveau du « hacking » du réseau de communication, des études de protection des données se poursuivent.

#### Risque de Black-Out

De plus en plus de médias se font l'écho de possibilité de Black Out électrique au niveau européen dans les années futures. ORES est consciente de cet accroissement de risque et a mis en place un projet piloté par un responsable opérationnel d'une région d'exploitation. Il vise à mettre en place ce qui est nécessaire dans tous les domaines potentiellement impactés par un Black Out (réseau radio de l'entreprise, réserve de carburant, contacts avec les agents, communication avec le centre de crise régional et les autorités,...). La première phase, dont l'objectif est de déterminer ce qui est prioritaire, a pu être mis en place dans le court terme. Deux autres phases sont prévues et la finalisation totale du projet est programmée pour fin 2014.

#### Risque de pénurie

A côté du risque de Black-Out qui concerne un évènement soudain, le risque de pénurie est lié à des évènements prévisibles découlant d'un déséquilibre entre l'offre et la demande. Une pénurie se caractérise par des réseaux sains et donc un temps de rétablissement plus court que dans le cas d'un Black-Out.

Pour l'hiver 2012-2013, le risque de pénurie était à un niveau jamais atteint. Cela s'explique par la conjonction de plusieurs évènements probables. La fermeture temporaire des centrales nucléaires de Doel 3 et Tihange 2 a fortement réduit la capacité de production en Belgique. Notre royaume était donc structurellement dépendant des importations de nos voisins, Pays-Bas et France en tête.

Une forte vague de froid, du même type que celle connue en 2011-2012, aurait deux conséquences fâcheuses. La première aurait été d'augmenter significativement nos besoins en électricité, la seconde d'augmenter les besoins propres de nos voisins et d'ainsi diminuer leur capacité d'exportation.

Si ces deux faits se combinaient avec peu de vent, et donc une production éolienne réduite voire absente, il n'aurait plus été possible de répondre à la demande. Heureusement, ces conditions peuvent être évaluées environ une semaine à l'avance, ce qui nous permet de nous y préparer.

Le législateur a prévu dans le règlement technique du réseau de transport (complété par un arrêté ministériel de 2005) des dispositions en vue d'éviter qu'une éventuelle pénurie conduise à un incident majeur du type Black-Out. Ces dispositions sont progressives et font d'abord appel aux réserves et à des contrats interruptibles qu'ELIA a conclu avec certains de ces clients importants. Si ces mesures ne suffisent pas, le ministre fédéral en charge de l'énergie peut décider de mesures de sensibilisation afin de diminuer la consommation des citoyens et des industries voir même d'interdire l'usage de l'électricité à certaines fins. Si ces

mesures sont encore insuffisantes, le ministre peut décider d'interrompre l'alimentation électrique de certaines zones. C'est ce que l'on nomme le délestage.

Depuis la fin de l'été 2012, ORES a étroitement collaboré avec ELIA et Synergrid aux travaux visant à mettre à jour les plans de délestage possible, ceci afin d'informer le plus correctement possible les Autorités.

#### Modèle de marché

Le modèle de marché belge est en évolution. Le GRT, le GRD, le responsable d'équilibre, le producteur et le fournisseur avaient des rôles traditionnellement bien délimités. Différents développements ces dernières années mènent à une réflexion sur l'évolution de ce modèle de marché classique. D'abord, la production décentralisée modifie le rôle du consommateur qui est devenu prosumer, introduit un rôle d'agrégateur dans le marché qui agrège les différentes petites productions et modifie les relations entre le GRD et le GRT qui est responsable de la gestion de l'équilibre au niveau belge sans connaître toutes les productions décentralisées au niveau du GRD. La nécessité de pouvoir gérer la flexibilité de la production décentralisée et de la consommation doit également être intégrée dans le modèle de marché. Par ailleurs l'introduction de réseaux privés, réseaux fermés et lignes directes demande un repositionnement du rôle du GRD.

#### Risques environnementaux

La mise en œuvre du décret du 5 décembre 2008 relatif à la gestion des sols pourrait justifier certaines dépenses liées à l'assainissement de certains sites pollués. Dans ce contexte, ORES prend les mesures appropriées en matière de prévention des pollutions de sol et d'information quant à l'existence d'une pollution.

#### Risques de litiges juridiques

Le risque de litiges juridiques est inhérent aux activités d'ORES et des GRD. Le cas échéant, des provisions adéquates ont été ou seront réalisées pour couvrir ce risque.

#### Risques IT

L'altération ou la perte des bases de données, une défaillance du processus de rechargement des compteurs à budget ou des systèmes informatiques pourrait entraver le service à la clientèle et gêner la bonne marche de la société avec des conséquences négatives sur la situation financière et les résultats des GRD et d'ORES.

#### Risques informatiques

Étant donné les développements informatiques croissants sur Internet, ORES s'expose de plus en plus aux risques liés à l'Internet: propagation de virus, piratage informatique. Ces risques pourraient avoir une

conséquence négative sur les activités voire la situation financière de la société.

#### Risques de projets informatiques

La mise en place progressive de nouvelles applications (conformément au plan stratégique informatique 2012-2017) et le remplacement d'applications informatiques vieillissantes expose ORES à de nouveaux risques informatiques liés à l'indisponibilité temporaire de certains systèmes en cours de migration. Elle présente également de nécessaires adaptations organisationnelles et nécessite le changement de certains processus pouvant mener à d'éventuelles charges supplémentaires sur l'organisation se traduisant par des retards dans le traitement de certains processus.

#### Risques RH

Attirer des profils qualifiés répondant aux besoins d'ORES et garder les talents dans l'entreprise sont indiscutablement deux challenges des prochaines années. La difficulté de recruter des profils techniques a amené ORES à implémenter un plan d'action (partenariats, alternance, étudiants stagiaires,...) visant à renforcer sa visibilité et sa notoriété sur le marché de l'emploi. Par ailleurs, le maintien et le développement continu des compétences constituent pour ORES des éléments essentiels de sa politique RH offrant ainsi à ses travailleurs un cadre de développement et des perspectives d'évolution tout au long de leur carrière. Ces opportunités, alliées à une culture et des valeurs fortes, devraient éviter la fuite des compétences vers d'autres entreprises.

#### Risques en matière de Sécurité et Bien-être

L'importance du nombre d'engagements des dernières années requiert l'adoption et le suivi rigoureux d'un plan de formation des nouveaux engagés, y compris au travers d'un système de parrainage permettant aux jeunes de découvrir la réalité du terrain en compagnie de collègues plus anciens. Pour qu'ils se familiarisent avec les différents matériels utilisés, des configurations-types ont été installées dans les centres d'exploitation et les centres de formation; les nouveaux engagés peuvent y visualiser et manœuvrer les équipements hors tension. C'est dans ce cadre qu'une Brigade de formation a été mise en place à Aye afin de faire former, par des moniteurs de référence et pendant plusieurs mois, un groupe de quelques agents aux gestes techniques et aux réflexes de sécurité, principalement par des mises en situation réelle.

Quelle que soit l'activité dans l'entreprise, ORES considère qu'il est crucial que son personnel ait en permanence à l'esprit les impératifs de prévention et le respect des prescriptions en matière de santé et de sécurité afin de limiter les risques d'accident et d'incident sur le lieu de travail. Dans ce cadre,

l'entreprise met en œuvre un plan d'action revu annuellement.

#### Risques liés aux mécanismes de contrôle interne

Les processus internes ont une influence sur les résultats de l'entreprise et doivent être contrôlés. En complément aux activités de contrôle interne déjà implémentées, ORES a poursuivi en 2012 le renforcement de quatre axes : définition des responsabilités opérationnelles, définition transversale des tâches, définitions des métiers et responsabilités, mitigation des risques identifiés.

Les risques et incertitudes opérationnels ainsi présentés peuvent avoir des conséquences négatives sur les activités, la situation financière et les résultats d'ORES et des GRD.

#### Risques financiers

La politique de diversification des moyens de financement nécessaires à la réalisation des investissements d'ORES et des GRD s'est poursuivie en 2012. Ainsi, pour couvrir leurs besoins financiers, un appel direct aux marchés financiers a ainsi été réalisé, avec succès, par l'émission d'un premier emprunt obligataire.

#### Risques de crédit

Un programme de billets de trésorerie a été instauré début 2011 par ORES avec garantie des GRD pour un montant de 250 M€ et une durée de 10 ans. Outre des billets de trésorerie d'une durée de moins d'un an, ce programme permet d'émettre, depuis 2012, du papier commercial d'une durée de cinq à huit ans.

En 2012, ORES a émis un emprunt obligataire dans le cadre de l'instauration du fonds de garantie apporté par les GRD en faveur d'ORES. Les montants obtenus via l'emprunt obligataire et l'émission de placements privés ont permis de couvrir les besoins de financement d'ORES et des GRD pour les années 2012 et 2013. Deux lignes de crédit court terme, non utilisées à ce jour, ont été souscrites par ORES pour un montant global de 100 M€ et sont disponibles jusque fin 2014.

#### Risques de taux d'intérêt

Une modification des taux d'intérêt a un impact sur la hauteur des charges financières. Pour réduire ce risque au minimum, ORES et les GRD appliquent une politique de financement qui cherche à atteindre un équilibre optimal entre taux d'intérêt fixes et variables. En outre, des instruments financiers de couverture sont utilisés pour couvrir les évolutions incertaines. La politique de financement tient compte de la différence de durée de vie des emprunts et de durée de vie des actifs. Ces trois points (taux d'intérêt, durée des emprunts et utilisation des produits dérivés de couverture) ont fait l'objet de décisions dans les organes compétents des GRD et

d'ORES qui ont permis de fixer une politique financière nécessaire à la gestion active de la dette.

#### Instruments dérivés

En vue de maîtriser le risque de taux, ORES et les GRD utilisent des instruments financiers dérivés tels que des swaps de taux d'intérêt (taux court terme vers taux long terme), ainsi que des CAP de taux d'intérêt. Par l'intermédiaire d'ORES, la gestion de la dette et les données du marché sont suivies attentivement. Aucun instrument dérivé n'est utilisé à des fins de spéculation.

#### Risque fiscal

Les GRD, en tant qu'intercommunales, sont soumis sur la base de l'article 180 du Code d'Impôts sur les revenus (CIR), à l'impôt des personnes morales et non, comme c'est le cas pour ORES, à l'impôt des sociétés. Le régime de l'impôt des personnes morales, tel que décrit aux articles 220 et suivants du CIR, est un régime plus favorable que celui de l'impôt des sociétés. Bien que les GRD bénéficient de ce fait d'un régime d'exception, l'évolution de la réglementation fiscale ou de la jurisprudence en matière d'application des règles fiscales peut avoir des conséquences négatives sur leurs activités, leur situation financière et leurs résultats, étant toutefois entendu que toute charge fiscale est actuellement intégrée dans les tarifs.

#### Risques de patrimoine et de liquidité

Pour la facturation des redevances d'utilisation des réseaux des GRD, il existe une faculté de demander une garantie bancaire aux contreparties qui ne présentent pas les critères suffisants de solvabilité. Pour les travaux réalisés, ORES et les GRD ont poursuivi et renforcé les actions spécifiques de recouvrement des créances échues par l'attribution, en juin 2011, de marchés publics à des sociétés de recouvrement.

ORES dispose d'une capacité de financement court terme, par l'intermédiaire du programme de billets de trésorerie et des lignes de crédit évoquées précédemment, on peut considérer que le risque de liquidité d'ORES et des GRD est quasi nul.

La gestion de la trésorerie de tous les GRD mixtes wallons est opérée par ORES. Cette mutualisation permet de limiter les risques de marché, de structure de patrimoine et de liquidité. De plus, les organes de gestion d'ORES ont décidé de restreindre les placements à des produits sans risque, de type produits de trésorerie, comptes à terme, etc.

Les GRD opèrent dans un secteur régulé ; tous les coûts liés à la politique de financement sont couverts par l'enveloppe réglementaire.

Les risques et incertitudes financiers ainsi présentés peuvent avoir des conséquences négatives sur les activités, la situation financière et les résultats d'ORES et des GRD.

# **Comptes annuels**

## **Exercice 2012**

---

Suivant schéma normalisé de la Banque Nationale de Belgique



**BILAN APRÈS RÉPARTITION**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		20/28	<b><u>614.489.538,1</u></b>	<b><u>591.592.261,51</u></b>
<b>Frais d'établissement</b>	5.1	20		
<b>Immobilisations incorporelles</b>	5.2	21	<b>195.308,57</b>	
<b>Immobilisations corporelles</b>	5.3	22/27	<b>612.043.852,12</b>	<b>589.341.884,1</b>
Terrains et constructions		22	4.120.142,27	3.823.674,57
Installations, machines et outillage		23	605.812.860,4	583.296.541,88
Mobilier et matériel roulant		24	2.110.849,45	2.221.667,65
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
<b>Immobilisations financières</b>	5.4/5.5.1	28	<b>2.250.377,41</b>	<b>2.250.377,41</b>
Entreprises liées	5.14	280/1		
Participations		280		
Créances		281		
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	5.14	282/3	2.250.377,41	2.250.377,41
Participations		282	2.250.377,41	2.250.377,41
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8		
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8		
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58	<b><u>96.109.990,02</u></b>	<b><u>86.807.816,76</u></b>
<b>Créances à plus d'un an</b>		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
<b>Créances à un an au plus</b>		40/41	<b>26.330.527,43</b>	<b>23.880.657,98</b>
Créances commerciales		40	24.905.025,45	23.453.196,01
Autres créances		41	1.425.501,98	427.461,97
<b>Placements de trésorerie</b>	5.5.1/5.6	50/53		
Actions propres		50		
Autres placements		51/53		
<b>Valeurs disponibles</b>		54/58		
<b>Comptes de régularisation</b>	5.6	490/1	<b>69.779.462,59</b>	<b>62.927.158,78</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	<b>710.599.528,12</b>	<b>678.400.078,27</b>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		10/15	<b><u>325.808.240,89</u></b>	<b><u>315.504.258,42</u></b>
<b>Capital</b>	5.7	10	<b>164.690.643,77</b>	<b>157.440.643,21</b>
Capital souscrit		100	164.690.643,77	157.440.643,21
Capital non appelé		101		
<b>Primes d'émission</b>		11		
<b>Plus-values de réévaluation</b>		12	<b>127.030.996,41</b>	<b>129.853.907,45</b>
<b>Réserves</b>		13	<b>34.086.600,71</b>	<b>28.209.707,76</b>
Réserve légale		130	30.987,34	30.987,34
Réserves indisponibles		131	15.803.167,13	12.980.256,09
Pour actions propres		1310		
Autres		1311	15.803.167,13	12.980.256,09
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133	18.252.446,24	15.198.464,33
<b>Bénéfice (Perte) reporté(e)</b>		14		
			(+)/(-)	
<b>Subsides en capital</b>		15		
<b>Avance aux associés sur répartition de l'actif net</b>		19		
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>		16	<b><u>7.664.466,92</u></b>	<b><u>7.437.556,82</u></b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>		160/5	<b>7.664.466,92</b>	<b>7.437.556,82</b>
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Autres risques et charges	5.8	163/5	7.664.466,92	7.437.556,82
<b>Impôts différés</b>		168		
<b>DETTES</b>		17/49	<b><u>377.126.820,31</u></b>	<b><u>355.458.263,03</u></b>
<b>Dettes à plus d'un an</b>	5.9	17	<b>333.896.201,22</b>	<b>270.912.282,81</b>
Dettes financières		170/4	333.310.186,47	270.293.209,88
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et assimilées		172		
Etablissements de crédit		173	253.084.186,47	270.293.209,88
Autres emprunts		174	80.226.000	
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	586.014,75	619.072,93
<b>Dettes à un an au plus</b>		42/48	<b>39.550.701,14</b>	<b>77.714.863,13</b>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	5.9	42	17.209.023,41	17.226.902,64
Dettes financières		43		19.849.914,41
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		19.849.914,41
Dettes commerciales		44	430.670,76	6.278.046,68
Fournisseurs		440/4	430.670,76	6.278.046,68
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46	2.401.322,35	1.832.465,57
Dettes fiscales, salariales et sociales	5.9	45	764.993,98	2.119.269,52
Impôts		450/3	764.993,98	2.119.269,52
Rémunérations et charges sociales		454/9		
Autres dettes		47/48	18.744.690,64	30.408.264,31
<b>Comptes de régularisation</b>	5.9	492/3	<b>3.679.917,95</b>	<b>6.831.117,09</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		10/49	<b>710.599.528,12</b>	<b>678.400.078,27</b>

## COMPTES DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Ventes et prestations</b>		70/74	<b>114.147.671,87</b>	<b>122.349.669,56</b>
Chiffre d'affaires	5.10	70	109.437.928,77	111.846.480,25
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	5.10	74	4.709.743,1	10.503.189,31
<b>Coût des ventes et des prestations</b>		60/64	<b>79.258.717,14</b>	<b>87.155.098,19</b>
Approvisionnements et marchandises		60	3.869.614,85	3.570.047,63
Achats		600/8	3.869.614,85	3.570.047,63
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	50.753.031,67	58.772.884,28
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	5.10	62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	23.985.206,3	22.579.785,27
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4	-1.074.946,93	1.402.069,87
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	5.10	635/7	226.910,1	-503.937,5
Autres charges d'exploitation	5.10	640/8	1.498.901,15	1.334.248,64
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)</b>		9901	<b>34.888.954,73</b>	<b>35.194.571,37</b>
<b>Produits financiers</b>		75	<b>43.966,58</b>	<b>66.397,36</b>
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751	26.384,8	56.303,99
Autres produits financiers	5.11	752/9	17.581,78	10.093,37
<b>Charges financières</b>	5.11	65	<b>11.666.105,75</b>	<b>10.045.612,87</b>
Charges des dettes		650	11.638.719,14	10.037.017,51
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	27.386,61	8.595,36
<b>Bénéfice (Perte) courant(e) avant impôts (+)/(-)</b>		9902	<b>23.266.815,56</b>	<b>25.215.355,86</b>
<b>Produits exceptionnels</b>		76		
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles		760		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		761		
Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels		762		
Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés		763		
Autres produits exceptionnels	5.11	764/9		
<b>Charges exceptionnelles</b>		66		
Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		660		
Réductions de valeur sur immobilisations financières		661		
Provisions pour risques et charges exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)		662		
Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés		663		
Autres charges exceptionnelles	5.11	664/8		
Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		669		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)</b>		9903	<b>23.266.815,56</b>	<b>25.215.355,86</b>
<b>Prélèvements sur les impôts différés</b>		780		
<b>Transfert aux impôts différés</b>		680		
<b>Impôts sur le résultat (+)/(-)</b>	5.12	67/77	<b>673.580,58</b>	<b>1.805.878,84</b>
Impôts		670/3	673.580,58	1.809.210,7

N°	BE 0228.524.872	C 3
----	-----------------	-----

Ann.

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	77		3.331,86
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)</b>	9904	<b>22.593.234,98</b>	<b>23.409.477,02</b>
<b>Prélèvements sur les réserves immunisées</b>	789		
<b>Transfert aux réserves immunisées</b>	689		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)</b>	9905	<b>22.593.234,98</b>	<b>23.409.477,02</b>

**AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b>	(+)/(-) 9906	<b>22.593.234,98</b>	<b>25.009.477,02</b>
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) 9905	22.593.234,98	23.409.477,02
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P		1.600.000
<b>Prélèvements sur les capitaux propres</b>	791/2	<b>2.994.730,93</b>	<b>2.994.730,94</b>
sur le capital et les primes d'émission	791		
sur les réserves	792	2.994.730,93	2.994.730,94
<b>Affectations aux capitaux propres</b>	691/2	<b>6.048.712,84</b>	<b>3.187.075,4</b>
au capital et aux primes d'émission	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921	6.048.712,84	3.187.075,4
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b>	(+)/(-) 14		
<b>Intervention d'associés dans la perte</b>	794		
<b>Bénéfice à distribuer</b>	694/6	<b>19.539.253,07</b>	<b>24.817.132,56</b>
Rémunération du capital	694	19.539.253,07	24.817.132,56
Administrateurs ou gérants	695		
Autres allocataires	696		

**ANNEXE  
ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8051P	<b>XXXXXXXXXX</b>	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8021	244.135,72	
Cessions et désaffectations	8031		
Transferts d'une rubrique à une autre	8041		
	(+)/(-)		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8051	<b>244.135,72</b>	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8121P	<b>XXXXXXXXXX</b>	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8071	48.827,15	
Repris	8081		
Acquis de tiers	8091		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8101		
Transférés d'une rubrique à une autre	8111		
	(+)/(-)		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8121	<b>48.827,15</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	210	<b><u>195.308,57</u></b>	

### ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>TERRAINS ET CONSTRUCTIONS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8191P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>4.700.564,6</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	383.248,48	
Cessions et désaffectations	8171	359,92	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8181		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8191	<b>5.083.453,16</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8251P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>481.773,11</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8241		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8251	<b>481.773,11</b>	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8321P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>1.358.663,14</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8271	86.520,32	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301	99,46	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8311		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8321	<b>1.445.084</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	22	<b>4.120.142,27</b>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8192P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>816.338.531,81</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	46.489.394,82	
Cessions et désaffectations	8172	5.257.233,6	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8182		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8192	<b>857.570.693,03</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8252P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>140.615.495,57</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8242		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8252	<b>140.615.495,57</b>	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8322P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>373.657.485,5</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8272	23.203.624,85	
Repris	8282		
Acquis de tiers	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302	4.487.782,15	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8312		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8322	<b>392.373.328,2</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	23	<b>605.812.860,4</b>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8193P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>8.261.170,43</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	535.415,78	
Cessions et désaffectations	8173	8.833,89	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8183		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8193	<b>8.787.752,32</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8253P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>48.282,93</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8243		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8253	<b>48.282,93</b>	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8323P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>6.087.785,71</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8273	646.233,98	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	8.833,89	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8313		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8323	<b>6.725.185,8</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	24	<b>2.110.849,45</b>	

## ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8392P	XXXXXXXXXX	<b>2.250.377,41</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8362		
Cessions et retraits	8372		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8382		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8392	<b>2.250.377,41</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8452P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8412		
Acquises de tiers	8422		
Annulées	8432		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8442		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8452		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8522P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8472		
Reprises	8482		
Acquises de tiers	8492		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8502		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8512		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8522		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8552P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>	(+)(-) 8542		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8552		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	282	<b><u>2.250.377,41</u></b>	
<b>ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	283P	<b><u>XXXXXXXXXX</u></b>	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions	8582		
Remboursements	8592		
Réductions de valeur actées	8602		
Réductions de valeur reprises	8612		
Différences de change	(+)(-) 8622		
Autres	(+)(-) 8632		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	283		
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b>	8652		

**PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF**

**PLACEMENTS DE TRÉSORERIE - AUTRES PLACEMENTS**

**Actions et parts**

Valeur comptable augmentée du montant non appelé  
Montant non appelé

**Titres à revenu fixe**

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

**Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit**

Avec une durée résiduelle ou de préavis  
d'un mois au plus  
de plus d'un mois à un an au plus  
de plus d'un an

**Autres placements de trésorerie non repris ci-avant**

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
52		
8684		
53		
8686		
8687		
8688		
8689		

**COMPTES DE RÉGULARISATION**

**Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important**

Capitaux pensions solde à amortir  
Energie en compteur OSP  
Excédents/déficits  
Produit de la redevance de voirie

Exercice
14.575.364,29
3.170.668,52
41.322.029,33
10.596.409

## ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

### ETAT DU CAPITAL

#### Capital social

Capital souscrit au terme de l'exercice  
Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P 100	XXXXXXXXXX 164.690.643,77	157.440.643,21

Modifications au cours de l'exercice  
Recapitalisation

Codes	Montants	Nombre d'actions
	7.250.000,56	360.338
	62.190.643,77 102.500.000	10.192.619 1.025.000
8702 8703	XXXXXXXXXX XXXXXXXXXX	11.217.619

Représentation du capital  
Catégories d'actions  
Parts A  
Parts R

Actions nominatives  
Actions au porteur et/ou dématérialisées

#### Capital non libéré

Capital non appelé  
Capital appelé, non versé  
Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé non versé
101 8712	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX

#### Actions propres

Détenues par la société elle-même  
Montant du capital détenu  
Nombre d'actions correspondantes  
Détenues par ses filiales  
Montant du capital détenu  
Nombre d'actions correspondantes

#### Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion  
Montant des emprunts convertibles en cours  
Montant du capital à souscrire  
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre  
Suite à l'exercice de droits de souscription  
Nombre de droits de souscription en circulation  
Montant du capital à souscrire  
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

#### Capital autorisé non souscrit

Codes	Exercice
8721 8722	
8731 8732	
8740 8741 8742	
8745 8746 8747	
8751	

#### Parts non représentatives du capital

Répartition  
Nombre de parts  
Nombre de voix qui y sont attachées  
Ventilation par actionnaire  
Nombre de parts détenues par la société elle-même  
Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761 8762	
8771 8781	

### STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES, TELLE QU'ELLE RÉSULTE DES DÉCLARATIONS REÇUES PAR L'ENTREPRISE

Secteur Public : Parts A	7.644.464	75%
Secteur Public: Parts R	1.025.000	100%
Secteur Privé : Parts A	2.548.155	25%

**PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES**

**VENTILATION DE LA RUBRIQUE 163/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT**

Litiges en cours  
Litiges divers  
Provisions CCEG  
Provisions environnement

Exercice
4.611.181,6
2.199.159,76
365.125,56
489.000



N°	BE 0228.524.872	C 5.9
----	-----------------	-------

Emprunts obligataires non subordonnés  
 Dettes de location-financement et assimilées  
 Etablissements de crédit  
 Autres emprunts  
 Dettes commerciales  
 Fournisseurs  
 Effets à payer  
 Acomptes reçus sur commandes  
 Dettes fiscales, salariales et sociales  
 Impôts  
 Rémunérations et charges sociales  
 Autres dettes  
**Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise**

Codes	Exercice
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

**DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES**

**Impôts**

Dettes fiscales échues  
 Dettes fiscales non échues  
 Dettes fiscales estimées

**Rémunérations et charges sociales**

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale  
 Autres dettes salariales et sociales

Codes	Exercice
9072	
9073	517.212,46
450	247.781,52
9076	
9077	

**COMPTES DE RÉGULARISATION**

**Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important**

Redevance utilisation d'installations  
 Ecart pensions 2008  
 Fonds de développement

Exercice
2.455.581,59
629.456,26
422.906



**RÉSULTATS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS****RÉSULTATS FINANCIERS****Autres produits financiers**

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Divers

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125		
9126		
	17.581,78	10.093,37
<b>Amortissement des frais d'émission d'emprunts et des primes de remboursement</b>		
6501		
<b>Intérêts intercalaires portés à l'actif</b>		
6503		
<b>Réductions de valeur sur actifs circulants</b>		
Actées		
6510		
Reprises		
6511		
<b>Autres charges financières</b>		
Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances		
653		
<b>Provisions à caractère financier</b>		
Dotations		
6560		
Utilisations et reprises		
6561		
<b>Ventilation des autres charges financières</b>		
Diverses		
	27.386,61	8.595,36

**RÉSULTATS EXCEPTIONNELS****Ventilation des autres produits exceptionnels****Ventilation des autres charges exceptionnelles**

Exercice

**IMPÔTS ET TAXES****IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT****Impôts sur le résultat de l'exercice**

Impôts et précomptes dus ou versés  
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif  
Suppléments d'impôts estimés

**Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs**

Suppléments d'impôts dus ou versés  
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

**Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé**

Codes	Exercice
9134	<b>673.580,58</b>
9135	687.000
9136	13.419,42
9137	
9138	
9139	
9140	

**Incidence des résultats exceptionnels sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice****Sources de latences fiscales**

Latences actives  
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs  
Autres latences actives

Latences passives  
Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

**TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS****Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A l'entreprise (déductibles)  
Par l'entreprise

**Montants retenus à charge de tiers, au titre de**

Précompte professionnel  
Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	26.426.108,76	25.158.657,99
9146	39.622.034,34	40.143.142,5
9147	62.494,76	62.422,32
9148	2.360.837,71	2.578.925,31

**DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**

	Codes	Exercice
<b>GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS</b>	9149	
<b>Dont</b>		
Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise	9150	
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise	9151	
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise	9153	
<b>GARANTIES RÉELLES</b>		
<b>Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise</b>		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	9161	
Montant de l'inscription	9171	
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9181	
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9191	
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9201	
<b>Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers</b>		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	9162	
Montant de l'inscription	9172	
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9182	
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9192	
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9202	
<b>BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE L'ENTREPRISE, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN</b>		
<b>ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS</b>		
<b>ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS</b>		
<b>MARCHÉ À TERME</b>		
Marchandises achetées (à recevoir)	9213	
Marchandises vendues (à livrer)	9214	
Devises achetées (à recevoir)	9215	
Devises vendues (à livrer)	9216	
<b>ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES</b>		
<b>LITIGES IMPORTANTS ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS</b>		
Cautionnement en faveur des douanes et accises relatif à la perception de la cotisation d'énergie : 2.000,00 EUR		
Garantie en notre faveur par la banque Dresdner Bank AG pour les redevances de transit à payer par Wingas : 47.000,00 EUR		
Garantie en notre faveur par la banque ING pour les redevances de transit à payer par Gas Natural Europe : 15.000,00 EUR		
Garantie constituée par l'Intercommunale vis-à-vis d'ORES dans le cadre du programme d'émission de billets de trésorerie et d'emprunts obligataires: 371.550.000,00 EUR		

**LE CAS ÉCHÉANT, DESCRIPTION SUCCINCTE DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉ AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS ET DES MESURES PRISES POUR EN COUVRIR LA CHARGE**

**PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ENTREPRISE ELLE-MÊME**

**Montant estimé des engagements résultant, pour l'entreprise, de prestations déjà effectuées**

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

**NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN**

**A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société; le cas échéant, les conséquences financières de ces opérations pour la société doivent également être mentionnées:**

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ENTREPRISES LIÉES</b>			
<b>Immobilisations financières</b>	280/1		
Participations	280		
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281		
<b>Créances sur les entreprises liées</b>	9291		
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311		
<b>Placements de trésorerie</b>	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
<b>Dettes</b>	9351	<b>4.749.302,23</b>	<b>13.061.342,32</b>
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371	4.749.302,23	13.061.342,32
<b>Garanties personnelles et réelles</b>			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9391		
<b>Autres engagements financiers significatifs</b>	9401		
<b>Résultats financiers</b>			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
<b>Cession d'actifs immobilisés</b>			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		
<b>ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION</b>			
<b>Immobilisations financières</b>	282/3	<b>2.250.377,41</b>	<b>2.250.377,41</b>
Participations	282	2.250.377,41	2.250.377,41
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282		
<b>Créances</b>	9292	<b>1.236.766,3</b>	
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312	1.236.766,3	
<b>Dettes</b>	9352	<b>91.625.747,7</b>	<b>38.779.999,74</b>
A plus d'un an	9362	80.226.000	
A un an au plus	9372	11.399.747,7	38.779.999,74

**TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ**

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Exercice

## RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

**LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES**

**Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances

**Garanties constituées en leur faveur**

Conditions principales des garanties constituées

**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur**

Conditions principales des autres engagements

**Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	193.392,66
9504	

**LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**

**Emoluments du (des) commissaire(s)**

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	10.500
95061	425
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

**Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés**

**IGH – REGLES D’EVALUATION****ACTIF**Frais d’établissement :

Les frais d’établissement sont comptabilisés à l’actif du bilan à leur prix d’acquisition et sont amortis sur un maximum de 5 ans.

Immobilisations incorporelles :

Elles sont enregistrées à l’actif du bilan à leur valeur d’acquisition et sont amorties sur une période de 5 ans.

Immobilisations corporelles :Valeur d’acquisition

Les immobilisations corporelles sont portées à l’actif du bilan à leur prix d’acquisition ou de revient, ou à leur valeur d’apport.

Frais accessoires

Les frais accessoires aux investissements sont inclus dans la valeur d’acquisition des immobilisations corporelles concernées. Ceux-ci comprennent notamment la TVA non déductible qui a grevé les investissements jusqu’au 30 juin 1980.

Les frais accessoires sont amortis au même rythme que les installations auxquelles ils se rapportent.

Interventions de tiers

Les interventions de tiers dans le financement des immobilisations corporelles sont portées en déduction des valeurs d’acquisition de celles-ci. Elles sont, en outre, déduites de la base d’amortissement des dites installations.

Amortissements

Les amortissements actés sont calculés sur base de la méthode linéaire.

Les installations donnant lieu à amortissement sont celles existant au 31 décembre de l’exercice considéré.

Les taux d’amortissement à prendre en considération, sont les suivants :

Installations	Taux d’amortissement en %
Bâtiments industriels	3
Bâtiments administratifs	2
Conduites	2
Cabines / Stations	3
Raccordements / branchements	3
Appareils de mesure	3
Equipement labo, dispatching	10
Compteurs à budget, compteurs électroniques	10

Commande à distance, équipement dispatching, équipement labo	10
Télétransmission et fibres optiques	10
Outillage et mobilier	10
Matériel roulant	20
Equipement administratif (matériel informatique)	33

Différence initiale entre la RAB et la valeur comptable des immobilisations corporelles :

Jusque fin 2002, les immobilisations corporelles étaient valorisées à l’actif du bilan sur base de la valeur comptable (soit la valeur d’acquisition diminuée du fonds d’amortissement) réévaluée en conformité avec la dérogation obtenue du Ministère des Affaires Economiques en date du 22 novembre 1985.

Depuis le début de 2004, l’activité d’IGH s’est recentrée, au rythme de la libéralisation du marché du gaz, essentiellement sur la fonction de gestionnaire des réseaux de distribution (GRD) de gaz.

En matière d’élaboration des tarifs d’utilisation des réseaux, il appartient à IGH d’établir une proposition qu’elle soumet, pour approbation, à la Commission de Régulation de l’Electricité et du Gaz (CREG). Cette proposition tarifaire doit respecter les dispositions des lignes directrices édictées par la CREG en matière de politique tarifaire et de marge bénéficiaire équitable. Celles-ci prévoient une rémunération équitable des capitaux investis sur base d’un taux (« WACC : weighted average cost of capital ») déduit d’une structure de financement théorique basée sur 1/3 de fonds propres et 2/3 de fonds de tiers et ce quelle que soit la structure financière réelle du GRD (a).

Les capitaux investis se composent de la valeur économique des immobilisations corporelles régulées, majorée ou réduite du fonds de roulement.

Lors de la détermination de la valeur initiale des capitaux investis au 31 décembre 2001 (iRAB), les gestionnaires de réseau de distribution de gaz qui disposaient d’un inventaire technique permettant de justifier la valeur des immobilisations corporelles pouvaient choisir de déterminer la valeur initiale des capitaux investis au 31 décembre 2001 sur base de la valeur économique de cet inventaire. Ce fut l’option choisie par IGH.

La CREG impose que la RAB prise en considération pour déterminer la base de rémunération des capitaux investis évolue selon la formule suivante :

**RAB<sub>n</sub> = iRAB + investissements n – amortissements n – désaffectations n (b)**

La CREG exige également de pouvoir, à tout moment, réconcilier la RAB introduite dans les propositions tarifaires avec les états comptables des GRD (c).

Répondre aux contraintes (a), (b) et (c) impliquait la comptabilisation de la RAB et qu'une différence initiale soit dégagée par rapport à la valeur comptable

Cette différence initiale qui apparaît au bilan du GRD est d'une part liée au droit d'être le distributeur exclusif de gaz pour une durée définie et sur un territoire fixé et d'autre part reflète l'exercice de valorisation du réseau concerné.

Vu la nature spécifique de cette différence initiale, le GRD avait choisi de la comptabiliser au niveau d'une rubrique séparée des immobilisations corporelles et de ne pas l'amortir ni la désaffecter.

En novembre 2007, des accords ont été trouvés entre les GRD et la CREG, accords qui ont débouché sur une transaction et la publication d'un arrêté royal en septembre 2008.

L'article 4 §1<sup>er</sup> de l'A.R. définit la valeur initiale de l'actif régulé comme étant la somme de la valeur nette comptable des immobilisations corporelles et de la plus-value (la plus-value est la différence positive entre la valeur de l'iRAB et la valeur d'acquisition initiale non amortie).

L'article 2 point 7° de l'A.R. indique que les coûts se composent notamment de la partie de la plus-value visée à l'article 4, § 1er, relative aux équipements mis hors service dans le courant de l'année concernée, pour autant que les montants correspondant à cette partie de la plus-value soient portés sur une réserve au passif du GRD. La CREG contrôle la concordance entre l'évolution de cette réserve et les mises hors services enregistrées. La méthode appliquée par le GRD en vue de déterminer les mises hors service techniques est attestée par le réviseur du GRD concerné. La plus-value est reprise et reportée dans les coûts à un taux de 2% par an durant la première période régulatoire. A l'issue de la troisième année de chaque période régulatoire, la moyenne avancée des mises hors service sur les 4 années précédentes est déterminée. Cette moyenne glissante est appliquée au cours de la prochaine période régulatoire.

L'article 5 §1<sup>er</sup> de l'A.R. stipule quant à lui que la valeur de reconstruction économique évolue chaque année depuis le 1er janvier 2007 par notamment la déduction de la partie de la plus-value visée à l'article 4, §1<sup>er</sup>, relative aux équipements mis hors service dans le courant de l'année concernée. Cette plus-value est déduite et reprise dans les coûts à un taux de 2% l'an dans la première période régulatoire. A l'issue de la troisième année de chaque période régulatoire, la moyenne avancée est déterminée sur les 4 années précédentes. Cette moyenne avancée est appliquée au cours de la prochaine période régulatoire.

Ces dispositions sont entrées en application à partir de l'exercice tarifaire 2008.

Bien que les arrêtés royaux de septembre 2008 aient été abrogés par la loi du 8 janvier 2012, les principes

contenus dans ces textes ont été appliqués dans le cadre de la clôture de l'exercice 2012. Cet exercice est en effet compris dans la période régulatoire actuelle pour laquelle les tarifs des GRD, toujours valables, ont été approuvés par la CREG sur base de ces principes.

#### Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont reprises à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition, diminuée de la partie non appelée.

#### Créances à plus d'un an:

Les créances à plus d'un an sont reprises à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

#### Stocks et commandes en cours d'exécution

Les travaux en cours sont portés à l'actif du bilan à leur prix de revient. En ce qui concerne les travaux pour compte de tiers, les dépenses et les facturations sont transférées en compte de résultats lorsque les travaux sont considérés comme terminés.

#### Créances à un an au plus

Les créances à un an au plus sont reprises à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

Elles comprennent les montants à recevoir de la clientèle pour les fournitures d'énergie (essentiellement la clientèle protégée), les redevances de transit et les travaux divers.

Elles sont amputées de celles considérées comme irrécouvrables en ce compris celles afférentes aux faillites connues. Ces créances irrécouvrables sont prises en charge en totalité par le débit du compte de résultats (*autres charges d'exploitation II.G.*)

Lorsqu'une partie est recouvrée par la suite, le montant récupéré figure au crédit du compte de résultats (*autres produits d'exploitation I.D.*)

Les créances impayées de plus de 60 jours sont, en général, couvertes par des réductions de valeur.

En 2011, un marché public a été lancé de telle façon à permettre la récupération des créances pour fourniture d'énergie aux clients finaux ainsi que des créances pour travaux. Ce marché public prévoit un taux de recouvrement de 40.9 % par l'attributaire. La quote-part de ces créances couverte par une réduction de valeur est donc de 59.1 %.

#### Placements de trésorerie

Les placements de trésorerie sont comptabilisés à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

#### Valeurs disponibles

Les valeurs disponibles sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

Comptes de régularisation

Les charges exposées pendant l'exercice mais imputables en tout ou en partie à un ou plusieurs exercices ultérieurs sont évaluées en adoptant une règle proportionnelle.

Les revenus ou fractions de revenus dont la perception n'aura lieu qu'au cours d'un ou plusieurs exercices suivants mais qui sont à rattacher à l'exercice en cause sont évalués au montant de la quote-part afférente à l'exercice en cause.

Les comptes de régularisation de l'actif comprennent les frais de gestion facturés à l'intercommunale par la société associée en application des dispositions statutaires et/ou des décisions prises par les organes de gestion.

Ces frais correspondent à des charges de pensions liquidées sous forme de capital au bénéfice du personnel de la société associée antérieurement affecté aux activités de la distribution sur le territoire de l'intercommunale.

La prise en charge de ces frais par l'intercommunale est étalée sur une durée n'excédant pas 20 ans.

Figure également dans les comptes de régularisation d'actif, la valeur estimée des redevances de transit relatives à l'énergie transportée mais non relevée au 31 décembre.

Les consommations « Basse pression » pour les clients résidentiels et professionnels n'étant relevées qu'une fois l'an, il faut estimer les quantités d'énergie transportée pour ces clients entre la date du dernier relevé des compteurs et le 31 décembre et déterminer les redevances de transit y afférentes.

(quantités totales d'énergie transportée pendant l'exercice civil – quantités transportées et facturées pendant le même exercice) (valorisation des redevances de transit sur base des tarifs applicables au cours de l'exercice considéré)

Les comptes de régularisation de l'actif comprennent les éventuels « actifs régulateurs » comptabilisés en vertu du principe d'annualité des charges et des produits. Ces « actifs régulateurs » relatifs à la période 2008-2012 devraient être récupérables lors de la prochaine période régulatoire. L'impact sur les résultats de l'intercommunale de ces actifs régulateurs sera annuellement et partiellement neutralisé par une affectation d'une partie des bénéfices aux réserves disponibles. Il sera, par la suite, prélevé sur ces réserves disponibles au même rythme que la récupération de ces « actifs régulateurs » auprès du marché.

Ces comptes enregistrent également le produit de la redevance de voirie gaz relative à l'année « n » et répercutée dans les tarifs via la facturation aux fournisseurs d'énergie l'année « n+1 », pour un montant équivalent à la redevance de voirie payée aux communes, provinces et régions dans le courant de l'année « n ».

**PASSIF**Provisions pour risques et charges

A la clôture de chaque exercice, le Conseil d'administration, statuant avec prudence, sincérité et bonne foi, examine les provisions à constituer pour couvrir tous les risques prévus ou pertes éventuelles nées au cours de l'exercice et des exercices antérieurs. Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et le Conseil d'administration décide de leur affectation ou destination.

Dettes à plus d'un an

Les dettes à plus d'un an sont comptabilisées au passif du bilan à leur valeur nominale.

Dettes à un an au plus

Les dettes à un an au plus sont comptabilisées au passif du bilan à leur valeur nominale.

Comptes de régularisation

Les charges ou fractions de charges afférentes à l'exercice mais qui ne seront payées qu'au cours d'un exercice ultérieur sont évaluées au montant afférent à l'exercice.

Les revenus perçus au cours de l'exercice mais qui sont imputables en tout ou en partie à un exercice ultérieur sont également évalués au montant qui doit être considéré comme un produit pour les exercices ultérieurs.

Les comptes de régularisation du passif comprennent les éventuels « passifs régulateurs » comptabilisés en vertu du principe d'annualité des charges et des produits. Ces « passifs régulateurs » relatifs à la période 2008-2012 devraient être restitués au marché lors de la prochaine période régulatoire. L'impact sur les résultats de l'intercommunale de ces passifs régulateurs sera pris en charge intégralement dans l'exercice auquel il se rapporte.

Figure également dans les comptes de régularisation du passif, la valeur estimée des redevances de transit relatives à l'énergie transportée mais non relevée au 31 décembre.

Les consommations « Basse pression » pour les clients résidentiels et professionnels n'étant relevées qu'une fois l'an, il faut estimer les quantités d'énergie transportées pour ces clients entre la date du dernier relevé des compteurs et le 31 décembre et déterminer les redevances de transit y afférentes.

(quantités totales d'énergie transportée pendant l'exercice civil – quantités transportées et facturées pendant le même exercice) (valorisation des redevances de transit sur base des tarifs applicables au cours de l'exercice considéré)

**IGH RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES A  
L'ANNEXE**

L'intercommunale n'a pas de personnel propre. Les indemnités et jetons de présence alloués aux membres du Comité de direction et du Conseil d'administration sont imputés au compte « 61 – Services et biens divers » ; par conséquent, la rubrique 9147 de la page C5 12 mentionne des retenues de précompte professionnel.

Les présents comptes annuels sont soumis à une procédure de tutelle administrative.

# **Etats financiers par secteurs d'activité**

---

**Bilan au 31 décembre 2012**

**Comptes de résultats au 31 décembre 2012**



**Bilan comparé au 31 décembre 2012**

ACTIF	au 31.12.2012		au 31.12.2011	
	Montants	Totaux	Montants	Totaux
<b><u>ACTIFS IMMOBILISES</u></b>		<b>614.489.538,10</b>		<b>591.592.261,51</b>
II. <b><u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u></b>		195.308,57	-	
III. <b><u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u></b>		612.043.852,12		589.341.884,10
A. Terrains et constructions.	4.120.142,27		3.823.674,57	
B. Installations techniques et machines.	605.812.860,40		583.296.541,88	
C. Mobilier, matériel roulant et outillage	2.110.849,45		2.221.667,65	
IV. <b><u>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</u></b>		2.250.377,41		2.250.377,41
B. Autres entreprises avec lesquelles existe un lien de participation				
1. Participations	2.250.377,41		2.250.377,41	
<b><u>ACTIFS CIRCULANTS</u></b>		<b>96.109.990,02</b>		<b>86.807.816,76</b>
VI. <b><u>STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION.</u></b>		-		-
VII. <b><u>CREANCES A UN AN AU PLUS</u></b>		26.330.527,43		23.880.657,98
A. Créances commerciales	24.905.025,45		23.453.196,01	
B. Autres créances	1.425.501,98		427.461,97	
IX. <b><u>VALEURS DISPONIBLES</u></b>		-		-
X. <b><u>COMPTES DE REGULARISATION</u></b>		69.779.462,59		62.927.158,78
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>710.599.528,12</b>		<b>678.400.078,27</b>

**Bilan comparé au 31 décembre 2012**

P A S S I F	au 31.12.2012		au 31.12.2011	
	Montants	Totaux	Montants	Totaux
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>		<b>325.808.240,89</b>		<b>315.504.258,42</b>
I. <b><u>CAPITAL</u></b>		<b>164.690.643,77</b>		<b>157.440.643,21</b>
A. Capital souscrit.	164.690.643,77		157.440.643,21	
III. <b><u>PLUS-VALUES DE REEVALUATION</u></b>		<b>127.030.996,41</b>		<b>129.853.907,45</b>
IV. <b><u>RESERVES</u></b>		<b>34.086.600,71</b>		<b>28.209.707,76</b>
A. Réserve légale	30.987,34		30.987,34	
B. Réserves indisponibles				
2. Autres	15.803.167,13		12.980.256,09	
C. Réserves disponibles	18.252.446,24		15.198.464,33	
<b><u>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</u></b>		<b>7.664.466,92</b>		<b>7.437.556,82</b>
VII. <b><u>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</u></b>		<b>7.664.466,92</b>		<b>7.437.556,82</b>
D. Autres risques et charges	7.664.466,92		7.437.556,82	
<b><u>DETTES</u></b>		<b>377.126.820,31</b>		<b>355.458.263,03</b>
VIII. <b><u>DETTES A PLUS D'UN AN</u></b>		<b>333.896.201,22</b>		<b>270.912.282,81</b>
A. Dettes financières	333.310.186,47		270.293.209,88	
D. Autres dettes	586.014,75		619.072,93	
IX. <b><u>DETTES A UN AN AU PLUS</u></b>		<b>39.550.701,14</b>		<b>77.714.863,13</b>
A. Dettes à plus d' un an échéant dans l' année	17.209.023,41		17.226.902,64	
B. Dettes financières	-		19.849.914,41	
C. Dettes commerciales				
1. Fournisseurs	430.670,76		6.278.046,68	
D. Acomptes reçus sur commandes	2.401.322,35		1.832.465,57	
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	764.993,98		2.119.269,52	
F. Autres dettes	18.744.690,64		30.408.264,31	
X. <b><u>COMPTES DE REGULARISATION</u></b>		<b>3.679.917,95</b>		<b>6.831.117,09</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>710.599.528,12</b>		<b>678.400.078,27</b>

I.G.H - COMMENTAIRES DU BILAN AU 31 DECEMBRE 2012		au 31.12.2012	au 31.12.2011
ACTIF			
<b>ACTIFS IMMOBILISES</b>		<b>614.489.538,10</b>	<b>591.592.262</b>
<b>II. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>		<b>195.308,57</b>	<b>-</b>
Valeur d'acquisition :	244.135,72 / -		
Amortissements :	-48.827,15 / -		
<b>III. IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		<b>612.043.852,12</b>	<b>589.341.884,10</b>
Valeur comptable rajustée des immobilisations propriété de l'intercommunale.			
<b>A. Terrains et constructions</b>		<b>4.120.142,27</b>	<b>3.823.674,57</b>
Valeur d'acquisition :	5.083.453,16 / 4.700.564,60		
Amortissements :	-1.396.906,80 / -1.320.121,38		
Réévaluation :	433.595,91 / 443.231,35		
<b>B. Installations techniques et machines</b>		<b>605.812.860,40</b>	<b>583.296.541,88</b>
Valeur d'acquisition :	857.570.693,03 / 816.338.531,81		
Amortissements :	-378.311.778,60 / -362.408.245,82		
Réévaluation :	126.553.945,97 / 129.366.255,89		
<b>C. Mobilier, matériel roulant et outillage</b>		<b>2.110.849,45</b>	<b>2.221.667,65</b>
Valeur d'acquisition :	8.787.752,32 / 8.261.170,43		
Amortissements :	-6.720.357,40 / -6.083.922,99		
Réévaluation :	43.454,53 / 44.420,21		
<b>IV. IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>		<b>2.250.377,41</b>	<b>2.250.377,41</b>
<b>B. Autres entreprises avec lesquelles existe un lien de participation.</b>		<b>2.250.377,41</b>	<b>2.250.377,41</b>
<b>1. Participations.</b>			
- 588 parts ORES	2.250.377,41 / 2.250.377,41		
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		<b>96.109.990,02</b>	<b>86.807.817</b>
<b>VI. STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>A. Stocks</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>VII. CREANCES A UN AN AU PLUS</b>		<b>26.330.527,43</b>	<b>23.880.657,98</b>
<b>A. Créances commerciales</b>		<b>24.905.025,45</b>	<b>23.453.196,01</b>
Cette rubrique comprend :			
<b>- Clientèle</b>		<b>35.930.731,90</b>	<b>33.433.462,04</b>
. Clientèle protégée	- / 6.111,24		
. Clientèle compteur à budget	18.645.203,69 / 17.619.455,83		
. Clientèle " travaux divers "	6.978.809,84 / 5.692.811,12		
. Clientèle " redevance de transit "	10.266.993,44 / 7.383.006,06		
. Créance CREG clients protégés	39.724,93 / 2.732.077,79		

I.G.H - COMMENTAIRES DU BILAN AU 31 DECEMBRE 2012		au 31.12.2012	au 31.12.2011
ACTIF			
- Créances douteuses		-11.540.286,45	-12.548.110,55
- Clientèle ordinaire			
	<u>-8.551.085,05 / -8.260.808,35</u>		
. Solde créances douteuses	- / -		
. Réductions de valeurs actées	-8.551.085,05 / -8.260.808,35		
- Facturations diverses :	<u>-2.989.201,40 / -4.287.302,20</u>		
. Solde créances douteuses	- / -		
. Réduction de valeur	-2.989.201,40 / -4.287.302,20		
- Factures à établir et notes de crédit à établir		514.580,00	2.567.844,52
<b>B. Autres créances</b>		<b>1.425.501,98</b>	<b>427.461,97</b>
Cette rubrique comprend :			
- TVA à récupérer		463.321,05	-
- Autres impôts (cotisation énergie )		1.895,34	-
- Primes Région Wallonne		-	27.269,50
- Intervention fonds énergie RW		81.963,66	35.072,69
- OSP GAZ		2.000,00	0,00
- Créances pour dégâts aux réseaux		527.593,95	476.024,37
- Réductions de valeur actées		-364.528,68	-431.651,51
- Autres créances diverses		713.256,66	320.746,92
<b>IX. VALEURS DISPONIBLES</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>X. COMPTES DE REGULARISATION</b>		<b>69.779.462,59</b>	<b>62.927.158,78</b>
- Charges à reporter		14.689.193,91	16.798.558,49
- capitaux pension	14.575.364,29 / 16.522.824,10		
- autres	113.829,62 / 275.734,39		
- Produits acquis			
- Complément sur facturations annuelles : ce compte représente l'estimation de l'énergie fournie mais non relevée dans le cadre des OSP		3.170.668,52	2.038.012,57
- Autres produits acquis (actifs régulatoires, RTNR OSP, produit de la redevance de voirie,...)		51.919.600,16	44.090.587,72
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>710.599.528,12</b>	<b>678.400.078,27</b>

I.G.H. - COMMENTAIRES DU BILAN AU 31 DECEMBRE 2012		
PASSIF	au 31.12.2012	au 31.12.2011
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>325.808.240,89</b>	<b>315.504.258</b>
<b>I. CAPITAL</b>	<b>164.690.643,77</b>	<b>157.440.643,21</b>
<b>A. Capital souscrit :</b>	164.690.643,77 / 157.440.643,21	
Capital fixe :	18.600,00 / 18.600,00	
Capital variable :	62.172.043,77 / 54.922.043,21	
Capital parts R :	102.500.000,00 / 102.500.000,00	
Le capital est représenté par :		
<b>Total parts A :</b>	<b>10.192.619 / 9.832.281</b>	
A1 aux communes :	5.014 / 5.014	
A1 à l'IPFH :	7.639.448 / 7.369.195	
A1 à IGRETEC :	2 / 2	
% parts A1	75% / 75%	
A2 à ELECTRABEL :	2.548.155 / 2.458.070	
% parts A2	25% / 25%	
<b>Total parts R :</b>	<b>1.025.000 / 1.025.000</b>	
IPFH :	1.025.000 / 1.025.000	
<b>III. PLUS-VALUE DE REEVALUATION</b>	<b>127.030.996,41</b>	<b>129.853.907,45</b>
Plus-value de réévaluation des immobilisations corporelles représentant la différence initiale entre la RAB ( Régulatory Asset Base ) et la valeur comptable de ces mêmes immobilisations.		
<b>IV. RESERVES</b>	<b>34.086.600,71</b>	<b>28.209.707,76</b>
<b>A. Réserve légale</b>	30.987,34	30.987,34
<b>B. Réserves indisponibles</b>	15.803.167,13	12.980.256,09
<b>2. Autres</b>	15.803.167,13	12.980.256,09
a) Réserve constituée dans le cadre de la désaffectation forfaitaire de la plus-value	15.803.167,13	12.980.256,09
<b>C. Réserves disponibles</b>	18.252.446,24	15.198.464,33
- Réserves diverses ( Boni sur coûts contrôlables / Actifs réglementaires)	18.252.446,24	15.198.464,33
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>7.664.466,92</b>	<b>7.437.557</b>
<b>VII.A. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>7.664.466,92</b>	<b>7.437.556,82</b>
<b>4. Autres risques et charges</b>	7.664.466,92	7.437.556,82
- Litiges en cours (dossiers dits du passé et litiges divers)	6.810.341,36	6.285.368,26
- Mesures ultérieures C.C.E.G.	365.125,56	1.130.188,56
- Provision environnementale	489.000,00	22.000,00

I.G.H. - COMMENTAIRES DU BILAN AU 31 DECEMBRE 2012	au 31.12.2012	au 31.12.2011
PASSIF		
<b>DETTES</b>	<b>377.126.820,31</b>	<b>355.458.263</b>
<b>VIII. DETTES A PLUS D'UN AN</b>	<b>333.896.201,22</b>	<b>270.912.282,81</b>
<b>A. Dettes financières</b>	333.310.186,47	270.293.209,88
Etablissements de crédit : <i>emprunts auprès de BELFIUS ING, CBC et BNP PARIBAS</i>	253.084.186,47	270.293.209,88
Autres Emprunts (Placements privés long terme ORES - Emprunt Obligataire ORES)	80.226.000,00	-
<b>D. Autres dettes</b>	586.014,75	619.072,93
Garanties et cautionnements déposés par des tiers ( <i>Garanties reçues des lotisseurs à rembourser suivant conventions</i> )	586.014,75	619.072,93
<b>IX. DETTES A UN AN AU PLUS</b>	<b>39.550.701,14</b>	<b>77.714.863,13</b>
<b>A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année</b> Fraction des versements échéant dans les exercices N et N-1 ( <i>emprunts auprès de BELFIUS, ING, CBC et BNP PARIBAS</i> )	17.209.023,41	17.226.902,64
<b>B. Dettes financières</b> Autres emprunts ( <i>Billets de trésorerie à court terme ORES</i> )	-	19.849.914,41
<b>C. Dettes commerciales</b>	430.670,76	6.278.046,68
<b>1. Fournisseurs</b>	430.670,76	6.278.046,68
- Fournisseurs divers ( <i>principalement Luminus</i> )	397.290,08	777.963,65
- Factures / NC à recevoir ( <i>Fluxys, achats gaz OSP, Frais gestion Ores,...</i> )	33.380,68	5.500.083,03
<b>D. Acomptes reçus sur les commandes</b>	2.401.322,35	1.832.465,57
- Contrepartie des facturations intermédiaires à la clientèle protégée dans le cadre de la relève annuelle ( <i>les factures impayées au 30 juin/31 décembre figurent au compte clientèle à l'actif</i> ).	2.401.322,35	1.832.465,57
<b>E. Dettes fiscales, salariales et sociales</b>	764.993,98	2.119.269,52
<b>1. Impôts</b>		
- Impôts personnes morales sur dividende Société privée	247.781,52	611.036,76
- Compte courant administration TVA	-	898.635,91
- Autres impôts à payer (cotisation s/énergie et redevance de raccordement)	554,89	4.882,68
- Précompte professionnel sur jetons de présence et indemnités	13.791,52	13.981,86
- Précompte mobilier s/dividendes et s/intérêts compte-courant	502.866,05	590.732,31
<b>F. Autres dettes</b>	18.744.690,64	30.408.264,31
- Solde dividende de l'exercice à payer aux associés après l'Assemblée Générale :		
- Secteur public :	4.749.302,23	13.061.342,32
- Secteur privé :	1.414.543,84	4.486.685,63
- Compte-courant de la société exploitante ORES	9.921.809,92	10.082.138,17
- Intervention fonds énergie RW	632.455,00	-
- Fonds gaz ( <i>recommandation CC(g) 2003/13</i> )	1.598.699,88	2.224.394,88
- Autres dettes (diverses et Talexus)	427.879,77	553.703,31
<b>X. COMPTES DE REGULARISATION.</b>	<b>3.679.917,95</b>	<b>6.831.117,09</b>
- Charges à imputer ( <i>provisions: INASTI</i> )	37.325,71	57.790,28
- Produits à reporter ( <i>RTNR, Ecarts pension, dépl installations et fonds de développement</i> )	3.642.592,24	6.773.326,81
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>710.599.528,12</b>	<b>678.400.078,27</b>

**Activité « Gestion des réseaux » - Bilan comparé au 31 décembre 2012**

ACTIF	Codes	Gestion Réseau de distribution gaz	
		2012	2011
<b>ACTIFS IMMOBILISES</b>	<b>20/28</b>	<b>614.489.538,10</b>	<b>591.592.261,51</b>
II. <b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>21</b>	<b>195.308,57</b>	<b>-</b>
III. <b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES.</b>	<b>22/27</b>	<b>612.043.852,12</b>	<b>589.341.884,10</b>
A. Terrains et constructions.	<b>22</b>	4.120.142,27	3.823.674,57
B. Installations techniques et machines.	<b>23</b>	605.812.860,40	583.296.541,88
C. Mobilier, matériel roulant et outillage.	<b>24</b>	2.110.849,45	2.221.667,65
IV. <b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES.</b>	<b>28</b>	<b>2.250.377,41</b>	<b>2.250.377,41</b>
B. Autres entreprises avec lien particip.			
1. Participations	<b>282</b>	2.250.377,41	2.250.377,41
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>	<b>29/58</b>	<b>96.105.239,86</b>	<b>86.796.604,74</b>
VII. <b>CREANCES A UN AN AU PLUS.</b>	<b>40/41</b>	<b>26.325.777,27</b>	<b>23.869.445,96</b>
A. Créances commerciales.	<b>40</b>	24.899.865,68	23.447.827,98
B. Autres créances.	<b>41</b>	1.425.911,59	421.617,98
X. <b>COMPTES DE REGULARISATION.</b>	<b>490/1</b>	<b>69.779.462,59</b>	<b>62.927.158,78</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>710.594.777,96</b>	<b>678.388.866,25</b>

## Activité « Gestion des réseaux » - Bilan comparé au 31 décembre 2012

P A S S I F	Codes	Gestion Réseau de distribution gaz	
		2012	2011
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>10/15</b>	<b>325.808.240,89</b>	<b>315.504.258,42</b>
I. <b>CAPITAL.</b>	<b>10</b>	<b>164.690.643,77</b>	<b>157.440.643,21</b>
A. Capital souscrit.	<b>100</b>	164.690.643,77	157.440.643,21
III. <b>PLUS-VALUES DE REEVALUATION.</b>	<b>12</b>	<b>127.030.996,41</b>	<b>129.853.907,45</b>
IV. <b>RESERVES.</b>	<b>13</b>	<b>34.086.600,71</b>	<b>28.209.707,76</b>
A. Réserve légale.	<b>130</b>	30.987,34	30.987,34
B. Réserves indisponibles.	<b>131</b>		
2. Autres.	<b>1311</b>	15.803.167,13	12.980.256,09
D. Réserves disponibles.	<b>133</b>	18.252.446,24	15.198.464,33
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>16</b>	<b>7.664.466,92</b>	<b>7.437.556,82</b>
VII. <b>PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES.</b>	<b>16</b>	<b>7.664.466,92</b>	<b>7.437.556,82</b>
A. Provisions pour risques et charges.	<b>160/5</b>		
4. Autres risques et charges	<b>163/5</b>	7.664.466,92	7.437.556,82
<b>DETTES</b>	<b>17/49</b>	<b>377.122.070,15</b>	<b>355.447.051,01</b>
VIII. <b>DETTES A PLUS D'UN AN.</b>	<b>17</b>	<b>333.896.201,22</b>	<b>270.912.282,81</b>
A. Dettes financières.	<b>170/4</b>	333.310.186,47	270.293.209,88
D. Autres dettes.	<b>178/9</b>	586.014,75	619.072,93
IX. <b>DETTES A UN AN AU PLUS.</b>	<b>42/48</b>	<b>39.545.950,98</b>	<b>77.703.651,11</b>
A. Dettes + 1 an échéant dans l'année	<b>42</b>	17.209.023,41	17.226.902,64
B. Dettes financières	<b>43</b>	-	19.849.914,41
C. Dettes commerciales	<b>44</b>		
1. Fournisseurs.	<b>440/4</b>	429.958,88	6.277.131,78
D. Acomptes reçus sur commandes.	<b>46</b>	2.401.322,35	1.832.465,57
E. Dettes fiscales, salariales et sociales.	<b>45</b>	667.353,07	1.985.380,01
F. Autres dettes.	<b>47/48</b>	18.838.293,27	30.531.856,70
X. <b>COMPTES DE REGULARISATION.</b>	<b>492/3</b>	<b>3.679.917,95</b>	<b>6.831.117,09</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>710.594.777,96</b>	<b>678.388.866,25</b>

## Activité « Fourniture » - Bilan comparé au 31 décembre 2012

ACTIF	Codes	Autres activités	
		2012	2011
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>	<b>29/58</b>	<b>4.750,16</b>	<b>11.212,02</b>
<b>VII. CREANCES A UN AN AU PLUS.</b>	<b>40/41</b>	<b>4.750,16</b>	<b>11.212,02</b>
A. Créances commerciales.	<u>40</u>	5.159,77	5.368,03
B. Autres créances.	<u>41</u>	-409,61	5.843,99
<b>IX. VALEURS DISPONIBLES</b>	<b>54/58</b>	-	-
<b>X. COMPTES DE REGULARISATION.</b>	<b>490/1</b>	-	-
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>4.750,16</b>	<b>11.212,02</b>

## Activité « Fourniture » - Bilan comparé au 31 décembre 2012

PASSIF	Codes	Autres activités	
		2012	2011
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>10/15</b>	-	-
<b>V BENEFICE REPORTE</b>	<b>14</b>	-	-
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>16</b>	-	-
<b>VII. PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES.</b>	<b>16</b>	-	-
A. Provisions pour risques et charges.			
4. Autres risques et charges	<u>163/5</u>	-	-
<b>DETTES</b>	<b>17/49</b>	<b>4.750,16</b>	<b>11.212,02</b>
<b>IX. DETTES A UN AN AU PLUS.</b>	<b>42/48</b>	<b>4.750,16</b>	<b>11.212,02</b>
A. Dettes + 1 an échéant dans l'année	<u>42</u>	-	-
B. Dettes financières	<u>43</u>	-	-
C. Dettes commerciales	<u>44</u>	<b>711,88</b>	<b>914,90</b>
1. Fournisseurs.	<u>440/4</u>	711,88	914,90
D. Acomptes reçus sur commandes.	<u>46</u>	-	-
E. Dettes fiscales, salariales et sociales.	<u>45</u>	97.640,91	133.889,51
F. Autres dettes.	<u>47/48</u>	-93.602,63	-123.592,39
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>4.750,16</b>	<b>11.212,02</b>

IGH	Réalité 2012 par rapport à la Réalité 2011			
	Réalité 12/2012	Réalité 12/2011	Ecart (1) - (2)	%
	(1)	(2)		
<b>RESULTAT ACTIVITE "Fourniture de gaz"</b>	<b>126.391,18</b>	<b>398.088,44</b>	<b>-271.697,26</b>	<b>-68,25</b>
<b>Produits de l'activité de gestion réseaux</b>	<b>103.727.801,61</b>	<b>102.994.174,04</b>	<b>733.627,57</b>	<b>0,71</b>
- Redevances d'utilisation du réseau	92.131.020,18	89.534.488,85	2.596.531,33	2,90
- Excédents / Déficits de l'exercice	11.596.781,43	13.459.685,19	-1.862.903,76	-13,84
<b>Frais d'exploitation de l'activité gestion des réseaux</b>	<b>-81.260.957,81</b>	<b>-79.982.785,46</b>	<b>-1.278.172,35</b>	<b>1,60</b>
<b>Coûts contrôlables reprennent :</b>	<b>-22.386.919,24</b>	<b>-24.857.054,58</b>	<b>2.470.135,34</b>	<b>-9,94</b>
- les coûts de distribution et de gestion du réseau, les frais d'entretien de l'infrastructure ainsi que les coûts de l'activité de mesure et de comptage.				
<b>Coûts non contrôlables :</b>	<b>-58.874.038,57</b>	<b>-55.125.730,88</b>	<b>-3.748.307,69</b>	<b>6,80</b>
- Solde de réconciliation	1.787.169,33	6.902.184,42	-5.115.015,09	-74,11
- Obligation de Services Publics	-9.146.876,85	-12.187.180,02	3.040.303,17	-24,95
- Redevance de voirie	-10.596.409,00	-11.342.931,28	746.522,28	-6,58
- Impôts prélèvements, surcharges, contributions et rétributions	-719.980,36	-1.761.269,90	1.041.289,54	-59,12
- Charges de pensions non capitalisées	-4.752.461,25	-4.332.871,08	-419.590,17	9,68
- Amortissements et désaffectations	-20.689.282,72	-19.912.803,84	-776.478,88	3,90
- Provisions pour risques et charges	-1.023.208,94	-449.004,24	-574.204,70	
- Amortissement (désaffectation forfaitaire) de la plus-value RAB	-2.822.911,04	-2.822.911,04	-	0,00
- Résultats financiers (hors pension et OSP)	-10.910.077,74	-9.218.943,90	-1.691.133,84	18,34
<b>RESULTAT ACTIVITE "Gestion réseaux"</b>	<b>22.466.843,80</b>	<b>23.011.388,58</b>	<b>-544.544,78</b>	<b>-2,37</b>
<b>Mouvements sur les réserves</b>	<b>-3.053.981,91</b>	<b>-192.344,46</b>	<b>-2.861.637,45</b>	
<b>Bénéfice reporté activité Fourniture de Gaz - Affectation</b>	<b>-</b>	<b>1.600.000,00</b>	<b>-1.600.000,00</b>	<b>-</b>
<b>RESULTATS DE L'EXERCICE</b>	<b>19.539.253,07</b>	<b>24.817.132,56</b>	<b>-5.277.879,49</b>	<b>-21,27</b>

Etats financiers par secteurs d'activités suivant dispositions de l'article 13 de la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché du gaz et au statut fiscal des producteurs et de l'article 7 du décret du Ministère de la Région wallonne du 19 décembre 2002 relatif à l'organisation du marché régional du gaz

**Compte de résultats**

	Codes	Gestion Réseau de distribution Gaz		Secteur "Autres activités"		TOTAL	
		2011	2012	2011	2012	2011	2012
<b>I. Ventes et prestation</b>		<b>122.070.420,49</b>	<b>113.997.893,75</b>	<b>279.249,07</b>	<b>149.778,12</b>	<b>122.349.669,56</b>	<b>114.147.671,87</b>
A. Chiffre d'affaires	70	111.846.480,25	109.437.928,77	-	-	111.846.480,25	109.437.928,77
D. Autres produits d'exploitation	74	10.223.940,24	4.559.964,98	279.249,07	149.778,12	10.503.189,31	4.709.743,10
<b>II. Coûts des ventes et prestations</b>	<b>60/64</b>	<b>-87.321.366,09</b>	<b>-79.212.706,93</b>	<b>166.267,90</b>	<b>-46.010,21</b>	<b>-87.155.098,19</b>	<b>-79.258.717,14</b>
A. Approvisionnements et marchandises	60	-3.570.047,63	-3.869.614,85	-	-	-3.570.047,63	-3.869.614,85
B. Services et biens divers	61	-56.752.920,10	-50.743.743,97	-19.964,18	-9.287,70	-56.772.884,28	-50.753.031,67
D. Amortissements	630	-22.579.785,27	-23.985.206,30	-	-	-22.579.785,27	-23.985.206,30
E. Réductions de valeur	631/4	-1.398.871,93	1.073.955,19	-3.197,94	991,74	-1.402.069,87	1.074.946,93
F. Provisions pour risques et charges	635/7	296.971,29	-226.910,10	206.966,21	-	503.937,50	-226.910,10
G. Autres charges d'exploitation	640/8	-1.316.712,45	-1.461.186,90	-17.536,19	-37.714,25	-1.334.248,64	-1.498.901,15
<b>IV. Produits financiers</b>	<b>75</b>	<b>26.137,73</b>	<b>22.836,48</b>	<b>40.259,63</b>	<b>21.130,10</b>	<b>66.397,36</b>	<b>43.966,58</b>
B. Produits des actifs circulants	751	16.044,36	5.254,70	40.259,63	21.130,10	56.303,99	26.384,80
C. Autres produits financiers	752/9	10.093,37	17.581,78	-	-	10.093,37	17.581,78
<b>V. Charges financières</b>	<b>65</b>	<b>-10.051.217,15</b>	<b>-11.673.500,23</b>	<b>5.604,28</b>	<b>7.394,48</b>	<b>-10.045.612,87</b>	<b>-11.666.105,75</b>
A. Charges des dettes	650	-10.042.621,79	-11.646.113,62	5.604,28	7.394,48	-10.037.017,51	-11.638.719,14
C. Autres charges financières	652/9	-8.595,36	-27.386,61	-	-	-8.595,36	-27.386,61
<b>X. Impôts</b>	<b>67/77</b>	<b>-1.712.586,40</b>	<b>-667.679,27</b>	<b>-93.292,44</b>	<b>-5.901,31</b>	<b>-1.805.878,84</b>	<b>-673.580,58</b>
A. Impôts	670/3	-1.715.918,26	-667.679,27	-93.292,44	-5.901,31	-1.809.210,70	-673.580,58
B. Régularisation d'impôts	77	3.331,86	-	-	-	3.331,86	-
<b>XI. Bénéfice de l'exercice</b>	<b>7-6</b>	<b>23.011.388,58</b>	<b>22.466.843,80</b>	<b>398.088,44</b>	<b>126.391,18</b>	<b>23.409.477,02</b>	<b>22.593.234,98</b>

**Répartition bénéficiaire 2012****Activité "Gestion des réseaux"**

Associés	Dividendes
IPFH	15.081.410,91 €
IGRETEC	3,95 €
Communes	9.898,38 €
Secteur public	15.091.313,24 €
<b>ELECTRABEL</b>	<b>4.989.227,92 €</b>
<b>Dividende BRUT Activité "Gestion des réseaux"</b>	<b>20.080.541,16 €</b>
<b>Impôt Personnes Morales sur dividende Electrabel</b>	<b>-667.679,27 €</b>
<b>Dividende NET Activité "Gestion des réseaux"</b>	<b>19.412.861,89 €</b>

**Activité "Fourniture"**

Associés	Dividendes
IPFH	88.194,99 €
Secteur public	88.194,99 €
<b>ELECTRABEL</b>	<b>44.097,50 €</b>
<b>Dividende BRUT Activité "Fourniture"</b>	<b>132.292,49 €</b>
<b>Impôt Personnes Morales sur dividende Electrabel</b>	<b>-5.901,31 €</b>
<b>Dividende NET Activité "Fourniture"</b>	<b>126.391,18 €</b>

**TOTAL**

Associés	Dividendes
IPFH	15.169.605,90 €
IGRETEC	3,95 €
Communes	9.898,38 €
Secteur public	15.179.508,23 €
<b>ELECTRABEL</b>	<b>5.033.325,42 €</b>
<b>Dividende BRUT total</b>	<b>20.212.833,65 €</b>
<b>Impôt Personnes Morales sur dividende Electrabel</b>	<b>-673.580,58 €</b>
<b>Dividende NET total distribution</b>	<b>19.539.253,07 €</b>

Situation des parts

ASSOCIES	Parts A	Parts R
AISEAU-PRESLES	15	0
ANDERLUES	42	0
ANTOING	1	0
ATH	81	0
BELOEIL	1	0
BERNISSART	1	0
BINCHE	129	0
BOUSSU	183	0
BRAINE-LE-COMTE	76	0
BRUGELETTE	1	0
CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	86	0
CHARLEROI	1.264	0
CHATELET	240	0
CHIEVRES	1	0
COLFONTAINE	129	0
COURCELLES	153	0
DOUR	81	0
ELLEZELLES	1	0
ENGHIEN	1	0
ERQUELINNES	31	0
ESTINNES	1	0
FARCIENNES	13	0
FLEURUS	1	0
FLOBECQ	1	0
FONTAINE-L'EVEQUE	68	0
FRAMERIES	147	0
FRASNES-LEZ-ANVAING	1	0
GERPINNES	10	0
HAM-SUR-HEUR/NALINNES	21	0
HENSIES	1	0
JURBISE	1	0
LA LOUVIERE	530	0
LE ROEULX	34	0
LENS	1	0
LES-BONS-VILLERS	1	0
LESSINES	1	0
LEUZE-EN-HAINAUT	1	0
LOBBES	1	0
MANAGE	164	0
MERBES-LE-CHÂTEAU	11	0

ASSOCIES	Parts A	Parts R
MONS	874	0
MONTIGNY-LE-TILLEUL	28	0
MORLANWELZ	111	0
PERUWELZ	1	0
PONT-A-CELLES	21	0
QUAREGNON	188	0
QUEVY	4	0
QUIEVRAIN	50	0
SAINT-GHISLAIN	71	0
SENEFFE	27	0
SILLY	1	0
SOIGNIES	106	0
THUIN	5	0
TOURNAI	1	0
<b>TOTAL DES COMMUNES</b>	<b>5.014</b>	<b>0</b>
IPFH	7.639.448	1.025.000
IGRETEC	2	
<b>TOTAL SECTEUR PUBLIC</b>	<b>7.644.464</b>	<b>1.025.000</b>
	75%	
ELECTRABEL	2.548.155	0
	25%	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>10.192.619</b>	<b>1.025.000</b>

**Rapport du Contrôleur  
aux comptes  
Exercice 2012**

---



**RAPPORT DU COMMISSAIRE**  
**SUR L'EXAMEN DE LA SITUATION ACTIVE ET PASSIVE**  
**DE LA SOCIETE « I.G.H. »**  
**AU 30 SEPTEMBRE 2012**  
**EN VUE DE L'ATTRIBUTION D'UN**  
**ACOMPTE SUR DIVIDENDE**

## **I. MISSION**

En respect de l'article 29, point B de ses statuts, le Conseil d'Administration de la société coopérative « I.G.H. » décidera de procéder à l'octroi d'un acompte sur dividende.

Conformément aux dispositions du Code des sociétés, je soussigné Thierry LEJUSTE, Reviseur d'Entreprises, commissaire de la société coopérative I.G.H., et représentant la SCRL RSM - InterAudit dont les bureaux sont établis au n° 8, Rue Clément Ader à 6041 Gosselies, ai été mandaté par le Conseil d'Administration en vue d'établir le rapport requis par les statuts.

Notre rapport est basé sur un état résumant la situation active et passive de la société ne remontant pas à plus de 3 mois. Une situation comptable arrêtée au 30 septembre 2012 nous a été remise à cet effet.

*L'article 29, point B des statuts se résume comme suit :*

*« Le paiement des dividendes se fait aux époques et aux endroits fixés par l'assemblée générale. En outre, le conseil d'administration peut attribuer aux parts A et R un acompte sur le dividende prévu au présent article à mi-décembre de chaque exercice, dans la mesure où le conseil d'administration constate, sur le vu d'un état vérifié par le collège des contrôleurs aux comptes et résumant la situation active et passive, que le bénéfice de la période considérée dans cet état, réduit de la perte reportée ou majoré du bénéfice reporté, est suffisant pour permettre la distribution de cet acompte ».*



## II. CONSTATATIONS

L'état résumant la situation active et passive fait apparaître, au 30 septembre 2012, un bénéfice répartisable de 15.161.481,88 €.

Le principe qui sera arrêté par le Conseil d'Administration en vue de déterminer l'acompte sur le dividende 2012 est le suivant :

- Pour l'activité « gestion du réseau gaz », un acompte équivalent à :
  - 65% de la valeur des parts R libérées, multipliées par le taux OLO 10 ans majoré de 70 points de base au 30 septembre 2012 ;
  - 65% de 25% du solde de 2007 ;
  - 65% de 90% de la marge équitable pour 2012 diminué de l'estimation du dividende des parts R en base annuelle.
- Pour l'activité « fournitures », il n'y a pas de distribution d'acompte sur dividende.

Il est donc proposé d'attribuer sous forme d'acompte sur dividendes un montant de 13.375.407,00 € se ventilant comme suit :

	<b><u>Total</u></b>
Gestion des réseaux	13.375.407,00 €
Activité de fourniture	0,00 €
<u>Total</u>	<u>13.375.407,00 €</u>

A la date d'aujourd'hui, le bénéfice envisagé pour la fin de l'exercice 2012 ne compromet pas cette proposition d'acompte sur dividendes sur base des dispositions tarifaires en vigueur à la date de nos contrôles.



### **III. CONCLUSIONS**

Conformément aux normes de l'Institut des Reviseur d'Entreprises, nous avons procédé à une revue limitée de la situation active et passive au 30 septembre 2012 de la S.C. « I.G.H. ».

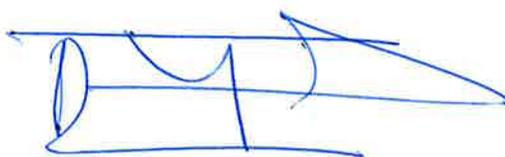
Cette revue limitée ne débouche toutefois pas sur la certification de la situation comptable en question.

Au terme de cet examen, nous estimons que la situation active et passive établie au 30 septembre 2012, présentant un bénéfice répartisable de 15.161.481,88 € peut servir de base au Conseil d'Administration pour sa décision de distribuer un acompte sur dividende de 13.375.407,00 € à imputer sur les dividendes de l'exercice 2012.

Fait à Gosselies, le 21 novembre 2012

**RSM INTERAUDIT**  
COMMISSAIRE

REPRESENTÉE PAR :



**THIERRY LEJUSTE**  
REVISEUR D'ENTREPRISES

**I.G.H.**

**INTERCOMMUNALE DE GAZ DU HAINAUT**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX ASSOCIES SUR LES COMPTES ANNUELS POUR  
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012**

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre du mandat de commissaire. Le rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels, ainsi que les mentions complémentaires requises.

### **Attestation sans réserve des comptes annuels avec paragraphe explicatif**

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 710.599.528,12 € et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 22.593.234,98 €.

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité de l'organe de gestion. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons tenu compte de l'organisation de la société en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société les explications et informations requises pour notre contrôle.

Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par la société, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels clos le 31 décembre 2012 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous souhaitons attirer votre attention sur les risques et incertitudes évoqués dans le rapport de gestion où il est stipulé que les directives européennes relatives au marché de l'énergie ont été transposées en droit belge en date du 8 janvier 2012 et que par la même occasion les arrêtés royaux tarifaires du 2/9/2008 ont été abrogés. Nonobstant cette situation, les comptes annuels ont été arrêtés sur base de la méthodologie développée par ces mêmes arrêtés royaux. Vu ce contexte d'incertitude dans lequel évolue l'intercommunale, les principes de prudence ont été respectés, notamment en matière d'affectation du résultat.





### Mentions complémentaires

L'établissement et le contenu du rapport de gestion, ainsi que le respect par la société du Code des sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité de l'organe de gestion.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels :

- Le rapport de gestion traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat ;
- En matière de traitement comptable d'une plus-value de réévaluation, les dispositions de l'article 57 de l'A.R. du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des Sociétés et les avis de la Commission des Normes Comptables y relatifs préconisent que la désaffectation de la plus-value exprimée à l'actif du bilan ne devrait pas avoir d'effet sur le compte de résultats mais uniquement sur les fonds propres. Les écritures en cette matière, comptabilisées dans les comptes au 31 décembre 2012 sont conformes à l'arrêté royal du 2 septembre 2008 fixant le principe d'une désaffectation forfaitaire dans un marché régulé. Cet arrêté royal a toutefois été abrogé par la loi du 8 janvier 2012 transposant en droit belge les directives européennes relatives au marché de l'énergie. En attendant l'accord avec le régulateur fédéral quant à la méthodologie tarifaire applicable à la distribution d'énergie, le principe comptable appliqué en 2011 a été maintenu ;
- Sans préjudice d'autres aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ;
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés. L'affectation des résultats proposée à l'Assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Fait à Gosselies, le 28 mars 2013

**RSM – INTERAUDIT SCRL**  
COMMISSAIRE

REPRESENTÉE PAR

THIERRY LEJUSTE  
REVISEUR D'ENTREPRISES - ASSOCIE



# Liste des adjudicataires

---



	Contrat N°	Libellés	Fournisseurs	Raison sociale	Procédure
1	COAWA21088	Service de contrôles des installations électriques (cabines, lignes, postes gaz ...) et visites d'inspection périodiques par un organisme agréé dans les provinces wallonnes.	AIB VINCOTTE Belgium	ASBL	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
2	XSACH3221A	Marché de travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans toute la Wallonie	AQUAENERGIA	SA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
3	RCPWA19353	Marché de services de déploiement et de support d'une solution de paiements d'énergie et de rechargements de cartes de compteur d'énergies à prépaiement	ATOS Belgium	SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
4	RCPWA19367	Marché de services de déploiement et de support d'une solution de paiements d'énergie et de rechargements de cartes de compteur d'énergies à prépaiement	ATOS WORLDLINE ( BANKSYS )	SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
5	TELWA16268	Services de communications fixes et mobiles	BELGACOM	SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
6	TAC0017354	Fourniture de tubes Acier	BG PIPE	SA	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
7	XSABW3015A	Marché de travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans toute la Wallonie	CAPPAL	SA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
8	XSABW3010A	Marché de travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans toute la Wallonie	COFELY FABRICOM INFRA SUD	SA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
9	XSPLX3028P	Marché de travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans toute la Wallonie	COLLIGNON ENG	SA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
10	XSACH3113A	Marché de travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans toute la Wallonie	CONDUITES ET CABLES ENTREPRISES	SPRL	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
11	COG16193	Fourniture de compteurs gaz à membrane, rotatifs et à turbine	CONTIGEA	SA	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
12	XSPLX3152P	Marché de travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans toute la Wallonie	DEVRESSE	SA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
13	XSPMO3174P	Marché de travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans toute la Wallonie	ELECTROMONTAGE	SPRL	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
14	COG16272	Fourniture de compteurs gaz à membrane, rotatifs et à turbine	ELSTER	SA	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
15	XSABW3006A	Marché de travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans toute la Wallonie	ETEC	SA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
16	ARCNA16371	Services d'assurances responsabilité civile	ETHIAS	SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
17	XSABW3035A	Marché de travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans toute la Wallonie	Ets DEMOL	SPRL	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
18	XSABW3025A	Marché de travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans toute la Wallonie	ETWAL	SA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux

	Contrat N°	Libellés	Fournisseurs	Raison sociale	Procédure
19	XSPBW3156P	Marché de travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans toute la Wallonie	FJC METUBEL	SA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
20	XSABW3017A	Marché de travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans toute la Wallonie	FODETRA	SA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
21	APE0115302	Marché de fourniture d'accessoires en PE	GEORG FISCHER	NV	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
22	XSACH3039A	Marché de travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans toute la Wallonie	GREBAT	SA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
23	XSPBW3158P	Marché de travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans toute la Wallonie	HOTTAT & DELVAUX	BVBA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
24	XSABW3162A	Marché de travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans toute la Wallonie	HOTTON TRAVAUX	SA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
25	XSANA 3064A	Marché de travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans toute la Wallonie	HYDROGAZ	SA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
26	COG16192	Fourniture de compteurs gaz à membrane, rotatifs et à turbine	IMBEMA	SA	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
27	TAC0017355	Fourniture de tubes Acier	INDUTUBE	SA	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
28	DPG16177	Fourniture et contrôle technique de détecteurs portables de gaz	INFRATECH	NV	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
29	XSALX3009A	Marché de travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans toute la Wallonie	JEROUVILLE	SA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
30	F4X415369	Fourniture de véhicules de type fourgon de MMA égale à 3,5 tonnes à 4 roues motrices	MERCEDES KALSCHUEER LIEGE	SA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
31	XSAMO3046A	Marché de travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans toute la Wallonie	PLATTEAU CONDUITES	SA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
32	TAC0017356	Fourniture de tubes Acier	SOCOTUB	SARL	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
33	XSALX3050A	Marché de travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans toute la Wallonie	SUDTRAFOR	SA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
34	XSACH3014A	Marché de travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans toute la Wallonie	TMS	SA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
35	XSAMO3051A	Marché de travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans toute la Wallonie	TRAVOCO	SA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
36	XSABW3049A	Marché de travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans toute la Wallonie	VERBRAEKEN CONSTRUCTION	SA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
37	APE0115109	Marché de fourniture d'accessoires en PE	VIGOTEC AKATHERM	SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux

# Glossaire

---



**AGW** : Arrêté du Gouvernement wallon

**A.R.**: Arrêté Royal

**BP**: Basse pression (< 0,1 bar)

**CA** : Conseil d'administration

**CàB** : Compteur à budget

**CAP** : Le Cap (qui signifie plafond) est une option sur taux d'intérêt qui permet à un emprunteur de se fixer un taux d'intérêt plafond au-delà duquel il juge le coût d'un emprunt prohibitif et recevra le différentiel entre le taux du marché et taux plafond.

**CICC** : Contact fédéral Informations Câbles et Conduites

**CPAS** : Centre Public d'Action Sociale

**CREG** : Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz

Organisme autonome, investi d'une mission de conseil auprès des autorités publiques en ce qui concerne l'organisation et le fonctionnement des marchés libéralisés de l'électricité et du gaz. Par ailleurs, elle surveille et contrôle l'application des lois et réglementations y relatives. En ce qui concerne la partie régulée du marché, la Commission a repris la mission du Comité de Contrôle de l'Electricité et du Gaz.

**CWaPE** : Commission wallonne pour l'Énergie

Organisme responsable de la régulation du marché du gaz et de l'électricité en Région wallonne.

**Droit de Put** : Droit de vendre des parts

**EANDIS**

EANDIS est l'opérateur chargé, notamment, de l'exploitation des réseaux de distribution d'électricité et de gaz naturel pour le compte des GRD mixtes flamands.

**FLUXYS** : Gestionnaire de réseau de transport du gaz naturel

**GPRS** : Support de transmission de données utilisant la technologie GSM

**GRD** : Gestionnaire de Réseau de Distribution

**GWh** : Gigawattheure (1GWh = 1 million de KWh)

**IDEG** : Intercommunale de Distribution d'Electricité et de Gaz (Namur)

**INDEXIS**

Société, filiale d'ORES et d'EANDIS. Sa mission consiste à gérer et traiter les données de comptage des GRD associés via l'application informatique IMDMS.

**IEH** : Intercommunale d'Electricité du Hainaut

**IGH** : Intercommunale de Gaz du Hainaut

**IGRETEC** : Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes Techniques et Economiques

**INFRAX**

Opérateur assurant la gestion des réseaux (gaz naturel, électricité, télévision par le câble et/ou réseau d'égouttage) sur le territoire des communes associés en Interelectra, Iveg ou WVEM.

**INTEREST** : Intercommunale d'Electricité et de Gaz des Régions de l'Est

**INTERLUX** : Intercommunale pour la distribution d'énergie dans la province de Luxembourg

**INTERMIXT**

Fondation d'utilité publique active dans le secteur belge du gaz et de l'électricité qui se concentre sur les intérêts des consommateurs et le secteur public. Elle regroupe des représentants publics des intercommunales mixtes et des intercommunales pures de financement.

**INTERMOSANE** : Intercommunale mixte de distribution de Gaz et d'Electricité en province de Liège

**IPFH** : Intercommunale Pure de Financement du Hainaut

**IRAB** : Valeur initiale des capitaux investis au 31.12.2001 en électricité et au 31.12.2002 en gaz

**ISO** : Organisation internationale de normalisation

**IT** : Réseau informatique

**k€** : Milliers d'euros

**Km** : Kilomètre

**M** : Mètres

**M€** : Millions d'euros

**MIG** : Message Implementation Guide

**MoU** : Memorandum of Understanding

**MP**: Moyenne Pression (0,1 à 15 bar)

**MWh**: Mégawattheure (1MWh = mille KWh)

**OLO**: Obligation linéaire (Obligation Linéaire/Lineaire Obligatie) est un emprunt d'Etat belge qui constitue le principal support de la dette négociable du pays.

**ORES** : Opérateur des réseaux gaz et électricité des GRD mixtes wallons

**O.S.P. : Obligations de service public**

Obligations imposées par les autorités publiques à une entreprise qui, si elle prenait uniquement en compte ses propres intérêts commerciaux, ne les assumerait pas ou ne les assumerait pas de la même façon ou à des conditions similaires.

**PARTS R** : Parts bénéficiaires sans droit de vote

**PVC** : Polychlorure de vinyle

**RAB** : Regulated Asset Base – Valeur de l'immobilisé servant de base à la rémunération de celui-ci

**REDI** : Réseaux Electriques Durables et Intelligents

**RH** : Ressource Humaine

**RTNR** : Redevance Transit Non Relevée

**SEDILEC** : GRD mixte de distribution de gaz et d'électricité d'une partie de la province du Brabant wallon

**SIBELGA** : Gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité et de gaz naturel de la région de Bruxelles-Capitale

**SIMOGEL** : Intercommunale pour la distribution du gaz et de l'électricité dans la région de Mouscron

**TECTEO** : Opérateur public wallon regroupant la distribution d'électricité et de gaz en province de Liège et la câblodistribution sur le territoire wallon.

**URD** : Usager de Réseau de Distribution

**PAE** : Parc d'Activité Economique

**WACC : Weighted average cost of capital**

Coût moyen pondéré du capital calculé comme la moyenne pondérée du coût des capitaux propres et du coût de l'endettement net d'une entreprise. La CREG utilise la WACC comme base de calcul du bénéfice régulé des gestionnaires de réseaux de transport et de distribution en pondérant la RAB par ce taux.



# Informations

---



**Société exploitante**

ORES  
Avenue Jean Monnet 2  
1348 Louvain-la-Neuve  
Tel : 078/15.78.01  
<http://www.ores.net>  
E-mail : [contact@ores.net](mailto:contact@ores.net)

**Contact :**

**Raphaël DURANT**  
Secrétaire du Conseil d'administration  
Tel : 071/20.28.81  
Fax : 071/64.11.64  
E-mail : [raphael.durant@igretec.com](mailto:raphael.durant@igretec.com)

Dorothee VERTESSSEN  
Tel : 071/27.14.93  
Fax : 071/27.14.18  
E-mail : [dorothee.vertessen@ores.net](mailto:dorothee.vertessen@ores.net)

**Rapport annuel :**

**Notre rapport annuel est publié sur [www.igh.be](http://www.igh.be) au format PDF.**

**Commande :**  
**Pour toute commande d'exemplaire de rapport annuel ou autre documentation :**

Siège social IGH  
Boulevard Mayence 1  
6000 Charleroi

Secrétariat IGH  
Chaussée de Charleroi 395  
6061 Montignies-sur-Sambre